

R

Rabattants. — Morceaux de toile renforcés ou non de feuilles de carton et fixés à l'un des côtés d'un carton ou portefeuille destiné à recueillir des dessins ou des gravures. Un portefeuille avec rabattants. Ces rabattants ont pour but de protéger de la poussière les pièces contenues dans les cartons.

Rabattement. — Mouvement de rotation que l'on fait accomplir à une figure plane et qui, à l'aide de tracés géométriques, permet d'obtenir la projection de cette figure sur l'un des plans de projection usités.

Rabattre. — Polir un marbre avec de la terre cuite pulvérisée pour en faire disparaître les inégalités.

Rabattu. — (Art. déc.) — Rabattre un ton, c'est en affaiblir l'intensité par un mélange de noir. On a fait en ce siècle un trop grand usage des tons rabattus, surtout dans la fabrication des tapisseries.

Raccorder. — Dans la restauration d'un tableau, couvrir une surface de tons se reliant, se confondant avec les parties anciennes de l'œuvre.

Raccords. — Se dit en peinture, en gravure, de travaux de retouche destinés à relier différents plans manquant d'homogénéité, ou qui ne sont pas reliés par de suffisantes transitions de valeurs.

Raccourci. — Se dit des procédés de dessin et de coloration à l'aide desquels on rend l'aspect de certains objets, de certaines figures, dont la perspective réduit les dimensions pour le regard; tous les objets formant une saillie perpendiculaire au plan du tableau doivent être traités en raccourci.

Ainsi, les bras d'un personnage tendus directement sur le spectateur sont vus en raccourci. Les raccourcis désagréables d'aspect ou incompréhensibles sont des écueils à éviter.

Les statuaires, eux aussi, ont à tenir compte des raccourcis, mais d'une façon spéciale: d'une part, lorsqu'ils exécutent des bas-reliefs; d'autre part, dans la



composition de statues destinées à un emplacement déterminé, ils ont à prévoir les mauvais effets de raccourcis que pourrait présenter l'œuvre mise en place.

Racheter. — (Arch.) — Corriger, atténuer, relier, racheter une pente par l'habile disposition d'escaliers. Racheter une coupole à quatre plans circulaires, c'est-à-dire la relier à ces surfaces à l'aide de pendentifs.

Rachevage. — (Céram.) — Ensemble des travaux d'achèvement ou de repérage des pièces moulées.

Racloir. — (Grav.) — Le racloir est le grattoir ou ébarboir des graveurs à la manière noire. C'est à l'aide de cet instrument que les graveurs enlèvent la grainure (voy. ce mot) partout où ils veulent obtenir des blancs. Le graveur à la manière noire travaille donc en conservant la grainure pour obtenir les ombres et en



la « ratissant » pour obtenir des clairs. Il opère avec le racloir comme le dessinateur au crayon noir qui enlève les parties lumineuses à l'aide de la mie de pain sur un fond crayonné.

Racloir des graveurs sur bois. — Outil d'acier aiguisé à vif avec lequel les graveurs polissent la surface des blocs de bois. Quelques artistes préfèrent la prêle à cet instrument.

Radié. — Rayonné. Se dit de motifs d'ornementation formés de rayons.

Radius. — L'un des os de l'avant-bras.

Raffermissement. — (Céram.) — Débarrasser les pâtes céramiques de l'eau qu'elles contiennent en excès. On dit aussi *ressuage*. (Voy. ce mot.)

Rafraîchir. — Nettoyer, réparer, rafraîchir un tableau, une tapisserie.

Ragoût. — Se dit de l'ensemble d'une coloration harmonieuse et chaude avec un certain imprévu dans la facture. Un peintre qui a du ragoût, un artiste dont les œuvres manquent de ragoût.

Ragoûtant. — Se dit d'un morceau de peinture séduisant, traité d'une façon originale, qui flatte, qui a du brillant.

Ragrée. — (Arch.) — Nettoyer une façade en pierre, la gratter, la remettre à neuf.

Raidir un étai. — (Arch.) — Le serrer à l'aide de cales.

Rainures. — (Arch.) — Moulures creuses très fines, séparant la gorge de l'échine dans le chapiteau dorique grec.

Rais. — (Blas.) — Se dit des rayons d'une étoile et aussi de bâtons se terminant par des fleurs de lis ou des perles, et disposés comme les rayons d'une roue.

— de cœur. — (Arch.) — Motif d'ornementation en forme de cœur, composé de fleurons alternant avec des feuilles d'eau et dont on décore certaines moulures à profil convexe. Les



rais de cœur s'appliquent le plus souvent sur un talon (voy. ce mot) ou cimaise lesbienne.

Raisin. — Se dit d'un format de papier. — (Voy. *Papier raisin*.)

Rame. — Se dit de vingt mains de papier, de vingt rouleaux de papier de tenture.

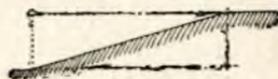
Ramender. — (Dor.) — Applique de petites feuilles d'or pour réparer un travail.

Rampant. — (Arch.) — Se dit de ce qui est incliné, de ce qui offre une pente. Les rampants d'un fronton. Le rampant d'une toiture.

Dans les styles antiques, la corniche de l'entablement sert de base au fronton, et la partie supérieure de cette corniche se répète seule sur les rampants du fronton.



Rampe. — (Arch.) — Pente d'un terrain en plan incliné, sur lequel sont



ou non placées les marches d'un escalier; — et aussi balustrade d'escalier



en bois ou en fer disposée pour servir d'appui.

— (Arch. théât.) — Rangées de becs de gaz ou de lampes placées au niveau du plancher de l'avant-scène pour éclairer les acteurs.

Ramures. — (Blas.) — Cornes de

cerf attachées à une partie du crâne. On dit aussi rames. Quelquefois on met les cors sans nombre. Une ramure de cerf d'argent. Les ramures se rencontrent souvent dans les blasons allemands et italiens.

Ranchier. — (Blas.) — Fer d'une faux. On dit aussi *rangier*. En blasonnant, on doit spécifier si les ranchiers sont emmanchés et comment ils sont posés. Trois ranchiers rangés en fasce. Un ranchier de gueules emmanché de sable. Cette pièce est fréquemment usitée dans les armoiries allemandes.

Râpes. — (Sculpt.) — Instrument en acier de dimensions très variables dont se servent les sculpteurs sur bois, sur marbre et sur pierre.

Raphaélesque. — Qui rappelle les œuvres de Raphaël, dans le style de ce maître. Dessin, beauté raphaélesque.

Rapin. — Mot d'argot artistique par excellence, dont malheureusement les étymologies connues sont toutes plus inadmissibles l'une que l'autre. On a fait dériver rapin de *râpé*, ce qui ne manque pas d'une certaine vraisemblance, car les rapins d'autrefois, en général, n'étaient pas des millionnaires — et de *rapiner*, voler, ce qui est une calomnie purement gratuite. Enfin d'autres étymologistes ont trouvé dans ce mot le calembour *rat qui peint*. Quoi qu'il en soit, le rapin du temps de Balzac pouvait être encore un jeune et joyeux élève en peinture, toujours à l'affût de farces et de plaisanteries pour effarer « le bourgeois », et négligeant bien un peu pour elles l'étude de son art. Mais de nos jours, la race des rapins de l'ancienne école a disparu. Elle a suivi le chemin des anciens étudiants et de toute cette bohème qui affichait des idées à part et se revêtait de costumes bizarres. Aujourd'hui les élèves qui fréquentent les ateliers, bourgeois eux-mêmes, af-

fecteraient plutôt le contraire. Ce sont des élégants, la plupart sont bacheliers, quelques-uns docteurs en droit; ce ne sont plus des rapins. — L'art y a-t-il gagné ?

Rappel de ton. — (Peint.) — Se dit de touches placées en différents endroits d'une œuvre peinte, de manière à rappeler le ton le plus éclatant du tableau en le reproduisant avec moins d'intensité.

Rapporteur. — (Arch.) — Tracer un plan à l'échelle sur le papier d'après des mesures prises sur le terrain.

Rapporteur. — (Arch.) — Demi-cercle en corne, divisé en 180 degrés et servant à mesurer et à tracer les angles sur le papier.

Il y a des rapporteurs en cuivre ayant la forme d'un demi-disque ajouré.

Rare. — Se dit des pièces gravées ou lithographiées qu'il est difficile de rencontrer, des œuvres introuvables, des états d'eau-forte exceptionnels, dont il n'existe qu'un très petit nombre d'épreuves. Dans les catalogues, on donne même l'épithète de *rarissime* à certaines pièces.

Rasement. — (Arch.) — Action de démolir un édifice, de le détruire jusqu'au niveau du sol; et aussi de le faire disparaître entièrement.

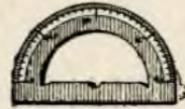
Râteau. — (Voy. *Impression lithographique*.)

Raturage. — Opération qui a pour but de rendre le parchemin très mince, très blanc et très uni.

Ravalement. — (Arch.) — Opération qui a pour but d'épanneler les ornements et de tailler les moulures d'une façade en pierre, d'en dresser les parties planes, d'en rendre unies les grandes surfaces. — On désigne aussi sous le nom de ravalement certaines parties creuses bordées de moulures.

Ravaler. — (Arch.) — Exécuter un ravalement.

Rayère. — (Arch.) — Dans certains



châteaux forts du moyen âge, ouverture longue et étroite pratiquée dans l'épaisseur d'une muraille, afin de donner du jour.

Rayon. — Distance constante qui existe entre le centre et un point quelconque d'une circonférence ou de la surface d'une sphère.

Rayonnement. — Mode de décoration d'une surface circulaire suivant les rayons divergents du cercle. Se dit aussi d'un système d'ornementation qui consiste à disposer sur une surface de forme quelconque des motifs de décoration suivant les rayons d'un cercle.

Rayure. — (Arch.) — Assemblage de la charpente d'un comble. Peu usité.

Réaciérage. — (Grav.) — (Voy. *Acierage.*)

Réactif. — Substances chimiques employées pour développer en photographie et fixer les images obtenues.

Réalisme. — Le mot est susceptible de deux acceptions. Au sens strict, le réalisme est la représentation des choses réelles, telles qu'elles sont effectivement, à l'opposé de l'idéalisme qui s'efforce de reconstruire le type absolu et parfait de ces mêmes choses, tel que l'esprit essaye de le concevoir. Dans la représentation des sujets historiques, l'école réaliste s'applique à reconstituer les faits, les personnages, les costumes, les lieux aussi exactement que possible, et repousse en conséquence les types et les draperies de convention. — Il y a ou il y a eu un autre réalisme. Celui-ci, poussant à l'extrême la doctrine de la réalité dans la représentation des faits et des choses, s'interdit toute reproduction de scènes ou d'objets qui exigeraient une interprétation, une participation de l'intelligence. Elle se borne étroitement à reproduire ce qu'elle voit, et ne s'applique pas toujours à voir le beau côté des choses. Il lui arrive même souvent dans ses choix d'incliner de préférence vers la laideur.

Rebattements. — (Blas.) — On désigne ainsi des figures de fantaisie

peu usitées en France et très employées au contraire en Allemagne. Les principales sont la dextre, la pointe, la plaine, la champagne, la pointe en pointe, les goussets, un écusson renversé dans un autre, etc., etc.

Réchampir. — Dans la peinture décorative, détacher certaines formes du fond sur lequel on peint, en accentuant soit le trait, soit l'opposition des couleurs.

Réchauffer. — (Peint.) — Aviver une coloration, donner à un objet des tons plus chauds; faire disparaître d'une peinture un objet froid.

Réclame. — Se dit dans les anciens volumes d'un mot placé isolément au bas d'un feuillet et qui n'est autre que le premier mot du feuillet suivant. Cet usage n'a pas été suivi dans les ouvrages modernes.

Recoupe. — (Grav.) — (Voy. *Coupe.*)

Recoupé. — (Blas.) — Se dit d'un écu coupé, dont le coupé est encore coupé. En énonçant le blason, on décrit d'abord le coupé, puis le recoupé. Le recoupé est assez fréquemment employé dans les armoiries allemandes.



Recoupement. — (Arch.) — Saillie ménagée aux assises de pierre formant soubassement et augmentant au fur et à mesure que les assises s'enfoncent dans le sol.

Rectangle. — Se dit des figures à angle droit; un triangle rectangle, un parallélogramme rectangle. Se dit particulièrement d'un quadrilatère dont les quatre angles sont droits et les côtés égaux deux à deux.

Rectangulaire. — Qui a ses angles droits. Un parallépipède à base rectangulaire.

Recuit. — (Voy. *Moule de potée.*)

Recuite. — Opération qui a pour but de fixer les couleurs sur verre ou

sur émail, en soumettant à l'action du feu les pièces peintes.

Recul. — Se dit de la distance, de l'éloignement nécessaire pour bien voir l'ensemble d'une œuvre d'art. Manquer de recul, avoir un recul suffisant.

Récluse. — (Numis.) — Se dit de monnaies frappées de deux types différents superposés l'un à l'autre.

Redent. — (Arch.) — Sortes de découpures, de dentelures en usage dans le style gothique. On dit aussi redan, et surtout lorsqu'il s'agit des ressauts d'une mu-



raille dont la partie supérieure, au lieu d'offrir une ligne horizontale, se découpe comme les marches d'un escalier. Des pignons à redents. — (Voy. *Pignon*.)

— **redenté.** — (Arch.) — Redent formé de trois arcs de cercles se coupant deux à deux. Les redents redentés sont en usage dès le XIII^e siècle.



— **simple.** — (Arch.) — Redent formé d'un seul arc de cercle.

Redorer. — Dorer à nouveau.

Redorte. — (Blas.) — Se dit des branches d'arbre avec ou sans feuilles, recourbées, entrelacées, *retortillées* les unes sur les autres. On désigne le nombre d'anneaux par le mot pièces. Une redorte de trois pièces de sable. Une redorte de lierre de deux pièces, feuillée de huit pièces de gueules.



Redresser. — Rectifier. Les photographies obtenues avec des objectifs défectueux fournissent des épreuves dans lesquelles les lignes verticales ont besoin d'être redressées.

Réduction. — Se dit en art d'une esquisse, d'un tableau original reproduisant une œuvre dans des dimensions moindres; et aussi de gravures obtenues par des procédés mécaniques qui réduisent les dessins originaux, ce qui leur donne de la finesse. — Se dit enfin des répétitions en petit d'une statue; une réduction de la *Vénus de Milo*.

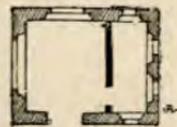
— **Collas.** — Se dit de statues obtenues par un procédé de réduction mécanique fondé sur une application du pantographe et qui fournit des réductions d'une exactitude absolument mathématique.

Réduit. — Se dit en architecture militaire d'ouvrages fortifiés destinés à prolonger la défense d'un château fort.

Réédifier. — (Arch.) — Construire de nouveau. La réédification de l'Hôtel de Ville de Paris.

Rééditer. — Éditer à nouveau. Faire de nouveaux tirages de planches en taille-douce. Rééditer les cuivres de Piranèse, les cuivres de Callot.

Refend. — (Arch.) — Murailles ou clôtures légères servant de cloison à l'intérieur d'un édifice; et aussi lignes creuses horizontales ou verticales simultanément des assises de pierre sur une façade.



Reflet. — Se dit de parties éclairées non pas par des rayons de lumière directe, mais par des rayons réfléchis. Dans un corps éclairé il y a trois parties bien distinctes, la lumière, l'ombre et le reflet. Ce dernier est la partie plongée dans une pénombre éclaircie par les rayons que renvoient d'autres corps plus ou moins rapprochés et recevant directement la lumière.

Réfractaire. — (Céram.) — Se dit des silicates d'alumine qui résistent à la fusion malgré l'élévation de la température.

Réfraction. — Changement de direction que prennent les rayons lumineux à l'endroit où ils pénètrent dans

certains corps transparents C'est par suite de ce phénomène qu'un bâton plongé à demi et debout dans l'eau paraît brisé ; que le disque du soleil à l'horizon paraît plus large qu'au zénith, ses rayons ayant à traverser une couche plus épaisse du milieu *réfringent* de l'atmosphère.

Refroidir. — Oter de l'intérêt à un tableau, à une scène, à une composition par un coloris trop pâle, par une exécution trop méticuleuse, manquant de verve, d'entrain.

Regard. — S'employait autrefois comme synonyme de pendant. Des statues formant regard.

— (Arch.) — Ouverture permettant de surveiller l'état d'un conduit souterrain et d'y accéder.

Regardant. — (Blas.) — Se dit de figures d'animaux dont la tête seule est représentée et apparaît sur une pièce, comme un chef, un coupé. D'azur au chef d'argent chargé d'un lion regardant de gueules.

Règle. — Lamelle plate de bois, de métal ou de verre, servant à tracer des lignes droites.

— **lesbienne.** — Se disait dans l'ancienne architecture d'une lamelle de plomb à l'aide de laquelle on pouvait mesurer des surfaces convexes.

— **parallèles.** — Système formé de deux règles en bois maintenues par des tenons en métal qui leur permettent



de s'éloigner ou de s'approcher l'une de l'autre, servant à tracer des lignes parallèles sans le secours des équerres.

Réglet. — (Arch.) — Petite moulure plate. On lui donne aussi indifféremment les noms de filet ou de listel. Lorsqu'elle est fort large, elle prend le nom de plate-bande, et certains auteurs la désignent alors sous le nom de *ténia* (ταινία).



Régulier. — (Arch.) — Se dit d'un plan, d'une façade de disposition symétrique.

Rehaussage. — Action de rehausser.

Rehausser. — Poser des rehauts sur un dessin ; — et aussi décorer, orner, embellir un motif de décoration. — Un cartouche rehaussé de dorures.

Rehauts. — Touches brillantes indiquant les points lumineux et accentuant le modelé d'un objet peint ou dessiné. On rehausse un dessin au crayon noir en plaçant sur les lumières des touches de crayon blanc, de gouache. — On rehausse des panneaux traités en décor en y appliquant des clinquants et des feuilles d'or.

Rein. — (Arch.) — Se dit de la partie d'une voûte qui correspond au joint de rupture.

Rejointoyer. — (Arch.) — Jointoyer (voy. ce mot) une maçonnerie anciennement construite.

Relation. — Rapport de coloration qui existe entre deux tons. — Une relation de notes d'une grande finesse.

Relevé en bosse. — Se dit des pièces d'orfèvrerie ornées de reliefs obtenus par le repoussage.

Relève-moustaches. — (Peint. sur émail.) — Pince longue et plate dont on se sert pour enlever une plaque émaillée et la porter au feu.

Relief. — (Peint.) — Saillie apparente des objets obtenue par le modelé, par des dégradations de teinte. Reliefs bien rendus. Un portrait qui manque de relief.

— (Sculpt.) — Ouvrages de sculpture plus ou moins relevés en bosse. Un plein relief. Un haut relief. Un bas-relief.

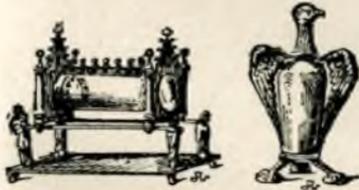
— (Arch.) — Moulures et motifs de décoration formant saillie sur la surface d'une muraille, sur le nu (voy. ce mot) d'une façade.

Reliquaire. — Enveloppe, coffret de forme très variable destiné à conserver des reliques. Il y avait au moyen âge des reliquaires de grande dimen-

sion destinés aux chapelles, et de petits reliquaires portatifs. Parfois aussi on donnait aux reliquaires la forme



d'un bras, d'un crâne, et selon que la relique était un os du bras, un fragment de crâne, etc., etc. En général, les reliquaires, surtout ceux du XIII^e au XV^e siècle, étaient d'une richesse prodigieuse; les uns étaient formés de blocs de cristal de roche supportés par des colonnettes délicatement ajourées. D'autres se composaient de vases de



jaspe, de porphyre, avec moulures émaillées; enfin un grand nombre de reliquaires étaient enrichis de pierreries.

Reliure. — Se dit de l'art du relieur, et aussi de la façon dont un livre est fixé à l'intérieur d'une couverture forte et rigide.

— **arrhaphique.** — Système de reliure dans laquelle les feuilles du volume sont maintenues à l'aide de colle et non cousues.

— **à la Bradel.** — Reliure dans laquelle on ne touche pas aux marges d'un volume et dont les plats et le dos sont formés de couvertures imprimées.

Remanier. — Modifier, changer la composition d'une œuvre d'art.

Remarque. — (Grav.) — (Voy. *Épreuve de remarque.*)

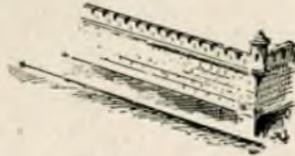
Rembranesque. — A la manière de Rembrandt. Se dit de combinaisons d'effets, de parti pris de lumière rappelant ceux adoptés par Rembrandt. Des

effets de lumière rembranesques. Un tableau rembranesque.

Rembruni. — Qui a poussé au brun, qui est devenu plus brun, plus foncé.

Remordre. — (Grav.) — Opération qui a pour but de faire mordre à nouveau, d'accentuer davantage des traits déjà creusés et aussi d'en creuser de nouveaux.

Rempart. — (Arch.) — Muraille fortifiée formant l'enceinte de défense d'une ville, d'un château. Au moyen âge,



les remparts reliaient d'une façon continue les portes fortifiées et étaient bordés de fossés.

Remplissage. — On désigne ainsi dans une composition toute figure inutile, tout accessoire superflu qui nuit au mérite de l'œuvre.

— (Céram.) — Bouchage des trous mis à découvert par le tournassage et le réparation.

Renaissance. — Se dit des monuments, des œuvres et en général du grand mouvement d'art qui s'est produit dans le XV^e siècle et a rempli le XVI^e. Ce qui a caractérisé surtout le style architectural de la Renaissance, c'est le retour aux ordres antiques.

Renchier. — (Blas.) — Figure de cerf de grande taille, la tête ornée de cornes larges et plates.

Rencontre. — (Blas.) — Se dit des têtes d'animaux vues de face. Une rencontre de bélier d'or. Une rencontre de vache. Les têtes de cerf seules, vues de front, portent le nom de massacre. Quant aux lions, ils sont toujours représentés de profil.



Rendre. — Représenter, exprimer,

interpréter par les moyens d'un art quelconque.

Rendu. — Se dit de la manière dont une œuvre, un morceau, une figure est peinte, dessinée ou exécutée. Un rendu insuffisant. Des morceaux d'un admirable rendu. Le rendu d'un monument d'architecture, c'est-à-dire un dessin étudié précisant certains détails qui n'étaient qu'indiqués dans le projet ou l'avant-projet.

Renforcer. — En dessin, en peinture : décorative élargir un trait, un contour, parfois le doubler d'un contour juxtaposé.

Rentoilage. — Opération qui a pour but de remplacer la toile usée ou le panneau vermoulu sur lequel des peintures sont exécutées. — (Voy. *Cartonnage, Enlevage.*)

Rentoileur. — Artisan qui exécute des rentoilages.

Renversé. — Se dit de la façon dont certains tableaux sont gravés, c'est-à-dire reproduits en sens inverse de l'original.

Réparage. — (Céram.) — Grattage des pièces à l'aide de la gradine et ayant pour but d'enlever les coutures, les bavures et les traces de moulage.

— **des cires.** — Opération qui a lieu après le coulage du noyau (voy. ce mot), et qui consiste à enlever et à nettoyer les balèvres que le défaut de jointure des pièces du moule a pu produire. En général, le statuaire profite de cette opération pour revoir, corriger, modifier, accentuer ou atténuer certaines touches de son travail que le métal en fusion reproduira fidèlement.

Réparer. — (Dor.) — Aviver les ornements de sculpture que les couches d'apprêt ont engorgés ou épaissis.

Repeint. — Parties d'un tableau sur lesquelles on a appliqué de nouvelles couleurs. — (Voy. *Restauration.*) Se dit surtout, dans un tableau, des portions qui ont été peintes à une époque postérieure à l'achèvement de l'œuvre. Les repeints sont à classer parmi les

procédés de restauration les plus dangereux et les plus préjudiciables à la valeur d'un tableau.

Repentir. — Premiers contours sur lesquels l'artiste est revenu et qu'il a modifié. Parfois, dans un tableau, d'anciens repentirs reparaissent à travers une nouvelle couche de couleurs posée quand la première n'était pas suffisamment sèche.

Repercé. — Se dit de certains bijoux découpés à jour.

Repère. — Se dit des points, des marques fixes ayant pour objet de fournir des indications pendant la durée d'un travail. C'est grâce à des points de repère que l'on peut exécuter sur une même feuille de papier des tirages en plusieurs couleurs.

Repérer. — Marquer, indiquer des points de repère.

Répétition. — Se dit d'une œuvre d'art originale exécutée dans les mêmes dimensions qu'une autre œuvre d'art du même artiste, et aussi d'une œuvre de la même main représentant identiquement un sujet déjà traité et de mêmes dimensions.

— (Art déc.) — Système d'ornementation qui consiste à décorer une surface en y représentant un même motif un très grand nombre de fois et suivant des dispositions géométriques. — (Voy. *Alternance, Symétrie, Consonance, Contraste.*)

Repiquage. — Opération qui a pour but d'accentuer les clairs à l'aide de touches énergiques.

Repiquer. — Accentuer les clairs et les ombres.

Réplique. — Répétition d'une œuvre d'art exécutée dans des dimensions différentes de l'œuvre originale.

Report. — (Lithogr.) — (Voy. *Encre de report.*)

Repoussé. — (Art déc.) — Se dit de l'art de travailler au marteau des objets en métal, et aussi, de motifs de décoration exécutés par ce procédé. Des feuillages en repoussé. Des pièces

de repoussé du moyen âge et de la Renaissance.

Repousser. — (Peint.) — Se dit dans un tableau de l'effet produit par une couleur qui absorbe les tons environnants. Un bleu qui repousse, qui devient dur, qui a détruit l'harmonie primitive.

Repoussoir. — (Peint.) — Ton vigoureux faisant valoir les parties claires et lumineuses d'un tableau.

— (Sculpt.) — Outil. Ciseau servant à pousser des mouleurs.

Reprendre en sous-œuvre. — (Arch.) — Réparer, consolider des fondations. Reprendre un projet en sous-œuvre, le continuer en y apportant certaines modifications.

Reprise de travaux. — (Grav.) — On désigne ainsi tous les travaux de retouche ou de raccord qui ont pour but de modifier l'aspect d'une planche déjà gravée.

Reproduction. — Copies d'œuvres d'art et principalement pour les tableaux, leur interprétation en gravure, leur reproduction en photogravure ou en photographie. Le droit de reproduction d'une œuvre d'art appartient à l'artiste et est distinct de la possession de l'œuvre, si l'auteur a pris soin de réserver ce droit au moment de la vente. S'il a négligé de faire cette réserve, et toujours pour les portraits, le droit de reproduction appartient à l'acquéreur.

Resarcelé. — (Blas.) — On désigne ainsi les bordures étroites enserrant des pièces de blason et d'un émail différent de celui de la pièce elle-même. On dit aussi *recercelé*.

Réseau. — (Blas.) — Se dit de filets couvrant une partie de l'écu. On dit aussi *ret*. D'azur à un ret d'or. Une *fasce de sable* chargée d'un réseau d'argent. Une *bande d'argent* chargée d'un ret de gueules. Les rets se rencontrent quelquefois dans les armoiries

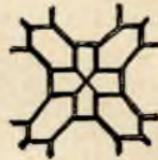
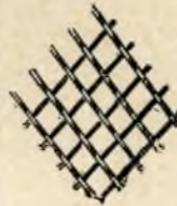


françaises et assez fréquemment dans les armoiries étrangères.

Réserves. — (Peint.) — On nomme réserves en aquarelle les parties du dessin qui ont été ménagées, épargnées ou réservées en passant des teintes. Le blanc ainsi réservé est toujours d'un éclat bien plus vif que le blanc obtenu par l'application de touches de gouache.

— (Grav.) — Parties protégées contre la morsure à l'aide de touches de petit vernis posées au pinceau par-dessus les traits dessinés à la pointe.

Résille. — Lamelles de plomb servant à maintenir les vitrages. La résille la plus simple offre l'aspect de



losanges. Parfois aussi les résilles offrent des combinaisons de polygones assez compliquées.

Ressaut. — (Arch.) — Saillie d'un



corps de moulure, d'un entablement, se projetant en dehors du *nu* d'une surface.

— (Arch.) — Saillie d'une partie sur une autre. Des pilastres formant ressaut. Une corniche qui ressaute de distance en distance.

Ressenti. — Se dit d'un dessin exprimant la forme avec force dans son caractère exact.

Ressuage. — (Céram.) — Opération qui a pour but de raffermir la pâte à faïence en l'amenant à l'état de bouillie molle dans des caisses de terre poreuse qui absorbent l'humidité.

Ressuer. — (Céram.) — Expulser l'eau que contient la pâte.

Restauration. — (Peint.) — L'art de restaurer les tableaux nécessite une

habileté et une prudence extrêmes. Les tableaux « repeints », c'est-à-dire retouchés sur une étendue assez grande perdent considérablement de leur valeur. Même si les « repeints » sont de peu d'importance, quelle que soit l'exactitude des tons posés par le restaurateur, ces retouches ne tardent pas à trancher violemment avec les parties anciennes, la dessiccation de l'huile amenant infailliblement des modifications de tons. Lorsque les peintures sur toile s'écaillent, on bouche les vides avec un mastic composé de blanc d'Espagne et de colle forte, puis on dissimule avec soin les raccords à l'aide du pinceau, et l'on revêt enfin le tableau d'une couche de vernis très siccatif aussi clair que possible.

Restauration. — (Sculpt.) — La restauration des statues et principalement des antiques en marbre présente peut-être encore plus de difficultés que celle des tableaux et n'exige pas moins de scrupules. — On restaure, on remplace facilement des fragments peu importants d'une figure, tantôt à l'aide de plâtre coloré se rapprochant le plus possible du ton de l'original, tantôt à l'aide de morceaux de marbre que l'on fixe à leur place par des tenons ou attaches de cuivre. Mais, en général, la restauration des statues devrait se borner à l'exécution des travaux strictement nécessaires pour la consolidation. Il ne viendra jamais à l'idée d'aucun statuaire de « restaurer » les bras de la Vénus de Milo. Pourquoi dès lors témoignerait-on de plus de sans façon vis-à-vis des autres œuvres qui, malheureusement, nous sont parvenues mutilées, mais que notre époque devrait s'attacher à conserver telles quelles ? Aux deux derniers siècles, on agissait plus cavalièrement à l'égard d'autres antiques. On leur « restaurait » la tête absente en ajoutant une tête d'une provenance toute différente.

— (Arch.) — Plans et dessins qui ont pour but de reproduire dans son état primitif un édifice en partie dé-

truit ou en ruines; — et aussi travaux entrepris pour le remettre dans cet état.

Restaurer. — Réparer des œuvres de peinture et de sculpture, des édifices, des monuments historiques.

Restituer. — (Arch.) — Dessiner la restitution d'un édifice entièrement détruit.

Restitution. — (Arch.) — Dessins, restaurations de monuments entièrement détruits. Ces dessins, le plus souvent, restent à l'état de projet ou ne peuvent être exécutés.

Retable. — (Arch.) — Décoration d'autel formée d'un panneau au centre duquel, suivant le style et l'époque, est ordinairement placé un bas-relief ou un tableau, qui portent le nom de *contre-retable*. Avant le XIII^e siècle, les retables étaient mobiles; à partir de cette époque, ils devinrent fixes.



Au XV^e siècle, il y eut des retables d'une prodigieuse richesse d'ornementation, et depuis la Renaissance, au XVII^e

jusqu'au XVIII^e siècle, les retables furent conçus comme de véritables portiques décorés d'entablements et de colonnes, flanqués de niches contenant des statues, se terminant par des frontons, par des vases d'amortissement; parfois même ces retables, en bois sculpté et d'un admirable travail, étaient entièrement dorés.



Réticulé. — Se dit de certaines pièces de porcelaine à double paroi, la paroi intérieure étant pleine et la seconde enveloppe étant ajourée en réseau. Il y a des pièces de porcelaine de Chine réticulées, dont la paroi découpée en arabesques est superposée à un autre vase de même



forme ou simplement cylindrique et de couleur différente. On fabrique aussi des vases en faux réticulé, à l'aide d'une impression de dessins en creux.

Retombée. — (Arch.) — Naissance d'une voûte et aussi point où se termine une arcade formant ou non saillie sur une muraille.

Retouche. — Modification, travail de correction exécuté sur un tableau, un dessin, une gravure, et aussi adjonctions faites aux clichés photographiques pour en adoucir et trop souvent affadir le modelé.

— (Grav. en taille-douce.) — Travaux qui ont pour but de modifier l'aspect d'un cuivre gravé, soit en renforçant, soit en affaiblissant le ton obtenu à l'impression par des hachures déjà tracées.

— (Grav. sur bois.) — La retouche des gravures sur bois se borne à affaiblir, à diminuer la largeur des traits et des contours que l'on trouve trop durs ou trop marqués. Le procédé de retouche ne permet donc que de modifier le travail par voie de suppression et non d'addition comme dans la gravure en taille-douce où l'on peut superposer à un premier ouvrage de hachures toute une série de nouvelles hachures et même ajouter des ciels, par exemple, si cela est nécessaire. Cette sorte de retouche est absolument impossible dans la gravure sur bois, puisque le champ de la planche est évidé et que c'est uniquement à l'aide de pièces (voy. ce mot) rapportées qu'on pourrait obtenir de nouvelles surfaces propres à la gravure.

Retoucher. — Faire des retouches.

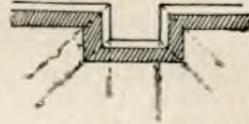
— (Dor.) — Réparer avec un mastic spécial appelé *gros-blanc* les inégalités de la couche d'apprêt destinée à la dorure à la détrempe, et en polir la surface à l'aide d'une peau de chien de mer.

Retour. — (Arch.) — Encoignure. Angle d'un édifice.

Angle d'un entablement, d'une corniche, d'une moulure saillante. On dit aussi qu'une moulure se retourne, c'est-à-dire se profile sur le côté.



— **d'équerre.** — (Arch.) — Se dit d'un bâtiment formant angle droit avec



un autre bâtiment, de moulures se retournant arcement.

Retourné. — Se dit des sujets reproduits en sens inverse de l'original.

Retrait. — (Arch.) — Se dit principalement au moyen âge de petites salles voûtées, de petits appartements particuliers éclairés par des arcatures.

— Diminution du volume des pâtes céramiques et des terres à cuire résultant du séchage ou de la cuisson. Le même phénomène, quoique moins sensible que dans les terres cuites, se produit dans la fonte en bronze d'une figure modelée.

— (Blas.) — Se dit lorsqu'une pièce de blason est représentée de façon à ne montrer vers le chef qu'une partie d'elle-même. D'azur au pal retrait d'argent, de gueules à deux bandes, l'une retraite, l'autre abaissée. Le retrait se rencontre fréquemment dans les armoiries étrangères.



Retraite (en). — (Arch.) — Se

dit de ce qui est en arrière d'un plan



principal. Des pavillons, des niches en retraite d'une façade.

Retraité. — (Blas.) — On désigne ainsi les pièces qui, ne touchant le bord de l'écu que d'un seul côté, sont par suite en *retrait*, en arrière de cette même limite du côté opposé.

Rétrospectif (art). — Se dit des œuvres d'art antérieures au XIX^e siècle. Des expositions d'art rétrospectif ou d'art ancien.

Retroussage. — (Grav.) — Procédé d'impression des planches gravées à l'eau-forte qui consiste à effleurer légèrement le cuivre, après l'encre, à l'aide d'une mousseline roulée en chiffon, et qui, faisant sortir l'encre des tailles profondément mordues, produit sous le rouleau de la presse ces larges teintes veloutées qui relient harmonieusement les hachures accentuant les parties vigoureuses.

Retroussée. — Se dit de l'envers des feuillages traités comme motifs d'ornementation.

Retrousser. — Imprimer une planche en taille-douce en appliquant le procédé du retroussage.

Rets. — (Blas.) — Filet avec de gros nœuds et des mailles en plus ou moins grand nombre.

Réveillon. — Se dit de touches brillantes, de notes vives, gaies et scintillantes qui rompent la monotonie de la coloration d'un tableau. — On dit aussi *Réveil*. — Un réveil de lumière.

Revernissage. — (Grav. à l'eau-forte.) — Il y a deux sortes de vernissages : le vernissage au tampon et à chaud, et le vernissage au petit vernis additionné de noir de fumée qu'on étend à l'aide d'un pinceau. Ces deux opérations ont pour but de permettre au graveur de retoucher une planche déjà mordue en y ajoutant des travaux qui nécessitent une nouvelle morsure.

Revers. — Côté opposé à la face ou à l'avers d'une médaille ou d'une monnaie.

Revêtement. — (Arch.) — Sorte de placage, d'enduit, destinés à consolider, à embellir une maçonnerie, un pan de muraille, etc.

Révolution. — Se dit en géométrie du mouvement de rotation à l'aide duquel une figure plane engendre un solide.

Rez-de-chaussée. — (Arch.) —

La partie d'une maison qui est au ras du sol. Se dit aussi des étages situés au-dessus du sol à une hauteur inférieure à deux mètres environ. Un rez-de-chaussée élevé de plusieurs marches.



Rhyarographe. — Se disait dans l'antiquité des artistes qui ne reproduisaient que des sujets vulgaires et communs.

Rhyton. — Vase antique, en forme de corne, servant à boire. Ces vases courbés, pourvus d'une anse, rappellent

les cornes percées qui, dans l'origine de la société grecque, s'employaient pour boire le vin. Le plus souvent, la partie aiguë prenait la forme d'une tête d'animal et l'évasement était parfois décoré de sujets peints.



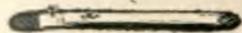
Rideau. — (Arch. théâtr.) — Se dit particulièrement du rideau d'avant-scène ou toile qui pendant les entr'actes sépare la scène de la salle et dont l'im-

mense surface peinte représente le plus souvent une draperie simulée. On donne aussi le nom de *Rideau de*



fond aux toiles de fond des différentes décorations, et celui de *Rideau de manœuvre* à un rideau d'avant-scène d'une décoration spéciale.

Riflor. — Instrument à l'usage des graveurs en médailles, se composant



d'une tige de métal arrondie à ses extrémités et terminée par des stries croisées comme celles de la lime.

Rinceau. — Ornement composé de tiges fleuries disposées par enroulement. Les rinceaux sont employés comme mo-



tifs de décoration dans tous les styles. Les bordures de certaines peintures mu-



rales sont formées de rinceaux, avec palmettes et feuillages.

Dans le style néo-grec on entoure souvent des cartouches, ou autres motifs de décoration en relief, de rinceaux gravés en creux. Dans le style roman, on trouve aussi des exemples de rinceaux, mais c'est surtout dans l'architecture romaine, dans les frises des monuments de l'ordre corinthien que l'on trouve les plus



beaux exemples de rinceaux formés de feuilles d'acanthé. A l'époque de la Renaissance, les rinceaux ont été traités d'une façon toute spéciale, avec une

extrême délicatesse, et se composent presque toujours, dans les parties verticales, de motifs reproduits symétriquement par rapport à une ligne d'axe et quant aux lignes d'ensemble, mais toujours formés de détails, d'accessoires différents. Souvent ces rinceaux de feuillages sont entrecoupés de vases, de mascarons et de petites figures.



Ripe. — Outil servant à gratter une surface et de forme très variable. Les tailleurs de pierre se servent de ripes pour effacer la trace du marteau bretté.

Les sculpteurs emploient, au contraire,



des ripes de forme spéciale pour couvrir de stries irrégulières certaines parties de leur œuvre.

Rissolé. — Se dit parfois d'un tableau qui a pris une teinte dorée. Certains peintres romantiques ont cherché les tons rissolés de Rembrandt et n'ont fait qu'abuser des tons roux et lourds.

Rivet. — (Constr.) — Clou à tête ronde dont l'extrémité a été aplatie de façon à former une seconde tête. Les charpentes en fer sont assemblées à l'aide de rivets, chauffés au rouge blanc et martelés. On donne le nom de goutte de suif à la tête aplatie du rivet. On exécute aussi le rivetage à froid, pour les petits travaux.



Roc. — (Blas.) — Pièce d'écu ayant l'aspect d'un fer de lance de tournoi ou rappelant, suivant certains auteurs, la forme du roc de la Tour ou roc de l'Echiquier.



Rocaille. — Se dit en art du style du règne de Louis XV, et dont les enroulements, rappelant des feuillages, des coquilles, sont d'un contour et d'une forme très caractéristique.

— (Arch.) — Décoration de style rustique avec imitation ou adjonctions de rochers, de plantes, etc., etc.

Rocher. — (Arch.) — Masses de rocaille artificielle ou naturelle servant d'ornementation à certaines fontaines décoratives.

Rochoir. — Instrument à l'usage des ouvriers qui travaillent le métal et destiné à le saupoudrer de borax pulvérisé.

Rococo. — Style décoratif qui n'est que l'exagération du genre *Rocaille* (voy. ce mot). — Se dit aussi, par dérision, d'un objet laid, vieux et démodé.

Rocou. — Pâte rouge, sèche et d'une odeur désagréable, obtenue par la macération des grains de rocou et usitée en dorure, pour faire les vermeils.

Roman. — (Arch.) — Style des monuments construits du v^e au xii^e siècle, dont le caractère essentiel est la voûte à plein cintre.

— **fleuri.** — Architecture des dernières années du style roman caractérisé par la surcharge de riches ornements sculptés.

Romantisme. — Mouvement d'art qui s'est produit vers 1830, parallèlement au mouvement littéraire que caractérisait l'affranchissement de la convention et des traditions dites classiques. L'école romantique a laissé des œuvres remarquables par la couleur, le mouvement, l'expression des passions, l'interprétation des grandes œuvres poétiques, et engendré l'un des plus grands peintres et des plus merveilleux décorateurs de

l'école française : Eugène Delacroix.

Rompre une couleur. — (Peint.) — Adoucir l'éclat d'une couleur vive en y ajoutant une autre nuance ou un ton sombre. On dit aussi qu'un ton est rompu lorsqu'il se dégrade de l'ombre à la lumière ; et qu'une couleur est rompue, quand elle offre des reflets d'une couleur ou d'une nuance différente.

Rond. — Se dit dans un tableau, un dessin, de figures dont les lignes sont molles, sans énergie, dont le modelé n'est pas suffisamment accentué. C'est trop rond, cette figure est bien peinte, mais certains morceaux sont un peu ronds.

Rondeau. — (Arch.) — Se dit parfois de l'*Astragale*. — (Voy. ce mot.)

Ronde bosse (statue en). — Ouvrage exécuté en plein relief, c'est-à-dire autour duquel on peut tourner. — (Voy. *Bas-relief*, *Haut relief*.)

Rondelle. — Petits disques de bois ou de métal percés d'une ouverture circulaire. On donne aussi ce nom à un outil des marbriers servant à fouiller et à unir les parties creuses et à un autre outil à l'aide duquel on arrondit les moulures.



Rond-point. — (Arch.) — Se dit parfois de l'hémicycle ou abside terminant une église. Se dit surtout d'un emplacement circulaire réservé à l'extrémité, à l'intersection d'avenues, etc., au centre duquel on élève parfois des monuments, des statues, des fontaines, etc.



Rosace. — (Arch.) — Motif d'ornementation peint ou sculpté, de forme circulaire. Les plafonds, les caissons sont parfois décorés de rosaces formées de fleurs, à un ou plusieurs rangs de feuilles disposés circulairement autour



d'un bouton ou culot. On donne le nom de roses aux rosaces de petites dimensions. — (Voy. *Rose*. Arch.)

Rose. — Couleur d'un rouge clair.

— (Arch.) — Dans le style roman et le style gothique, fenêtres d'église de forme circulaire.



— Petites rosaces décorant le chapiteau corinthien. — Motifs d'ornementation circulaires pratiqués au centre d'un parquet ou

d'un dallage en matériaux diversement colorés.

Rostral. — (Arch.) — Se dit de colonnes ornées d'éperons de navires antiques ou *Rostres*.

Rostre. — (Arch.) — Motif d'ornementation formé d'une proue de navire antique. On donnait aussi, dans l'antiquité, le nom de rostres à la tribune élevée sur le Forum romain, parce que cette tribune était décorée d'éperons de navire.



Rotonde. — (Arch.) — Se dit des édifices de forme circulaire généralement surmontés d'une coupole; — quelquefois aussi de salles rondes.

Rotule. — Os du genou placé en avant de l'articulation du fémur et du tibia.

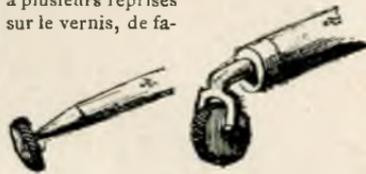
Rouge. — Les couleurs rouges sont formées d'ocre ou d'argile colorées par des oxydes de fer calcinés et pulvérisés. Les couleurs rouges à base de fer sont toujours d'une coloration foncée. Les couleurs rouges obtenues avec l'oxyde de plomb ou des combinaisons de mercure sont vives et intenses; tels sont le minium (protoxyde de plomb), le cinabre, le vermillon (sulfure de mercure).

Rouleau. — (Arch.) — Se dit parfois des enroulements de volute décorant les consoles vues de face.

Rouleau à revernir. — (Grav.)

— Cylindre en bois muni de poignées, garni de cuir, sur lequel on étend un vernis spécial. En passant habilement ce rouleau à la surface d'un cuivre déjà gravé, le vernis ne pénètre pas dans les tailles, il ne recouvre que les surfaces planes et l'on peut faire mordre à nouveau. — (Voy. *Banderole*.)

Roulettes. — (Grav.) — Petits disques d'acier trempé, crénelés, à dents plus ou moins aiguës. Les unes sont fixées perpendiculairement, les autres parallèlement au manche. On les passe à plusieurs reprises sur le vernis, de fa-



çon à tracer des séries de points, que l'on croise à volonté dans tous les sens. Le grain obtenu est plus ou moins fort, suivant la grosseur des dents et suivant que l'on appuie l'instrument sur le vernis avec plus ou moins de vigueur.

Rubis. — (Art déc.) — Pierre précieuse, rouge et transparente.

Rubricateur. — Se disait au moyen âge des calligraphes qui enluminaient de vermillon, qui *rubriquaient* les initiales des manuscrits.

Rudenture. — (Arch.) — Sorte de baguette unie ou sorte de câble à profil convexe que l'on place dans les cavités de certaines cannelures. — (Voy. *Cannelures*.)

Ruelle. — (Arch.) — Se disait — par extension des mots « ruelle de lit » — de chambres à coucher que certaines dames de qualité et précieuses du temps de Louis XIV transformaient en salons de conversation. Une ruelle d'après les dessins de Lepautre.

Ruines. — Se dit des débris d'un édifice; — et aussi de tableaux représentant des ruines agencées dans un paysage de convention. Des Ruines d'Hubert Robert.

Rupture. — (Peint.) — Action de mélanger les couleurs sur la palette.

Rustique. — (Arch.) — Style d'ornementation dans lequel on décore les surfaces de vermiculures; où l'on affecte de laisser aux pierres des parements bruts.

Rustiquer. — (Arch.) — Tailler la surface d'une muraille d'une façon rustique, lui donner l'apparence de parements abrupts.

Rustre. — (Blas.) — Losange ajouré de petits disques circulaires. Le rustre, la losange et la mâcle ont tous trois la même forme; mais la mâcle est percée en carré, le rustre est percé en rond, tandis que le losange est sans ouverture aucune.



Rutilant. — Qui brille d'un éclat très vif. Des étoffes d'un ton rutilant.

Sable. — (Blas.) — Couleur noire. S'indique en gravure par des hachures noires perpendiculaires l'une à l'autre, ou par des hachures blanches très fines, mais laissant entre elles de larges points noirs disposés carrément.

Sablière. — (Arch.) — Pièce de charpente posée horizontalement, et destinée à supporter les extrémités d'autres pièces.

Sac d'artiste. — Sac en toile de dimension variable, dans lequel l'artiste peut placer une toile de 4, de 5 ou de 6 (voy. *Toile de mesure*), et qui permet en outre de transporter aisément à dos une boîte de couleur, le chevalet, le pliant et le parasol indispensables aux études de plein air.

Sacellum. — (Arch.) — Nom que portaient dans l'antiquité de petits temples, de petites chapelles sans toitures, à air libre.

Sacrarium. — Se disait dans l'antiquité de la partie du temple où l'on conservait les ustensiles et vases sacrés.

Sacrifice. — (Voy. *Sacrifier*.)

Sacrifier. — Négliger dans un tableau certains détails, de façon à faire valoir le motif principal. Avoir l'art des sacrifices, c'est-à-dire connaître exactement les parties qu'il est nécessaire de négliger pour en faire ressortir d'autres.

Sacristie. — (Arch.) — Construction attenante à une église ou salle aménagée à cet effet, et destinée à conserver les vases sacrés et les vêtements sacerdotaux. C'est dans les



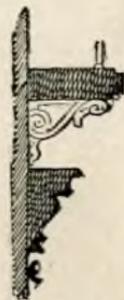
SACRISTIES QUE SONT CONSERVÉS LES TRÉSORS.

Le trésor de Notre-Dame de Paris, le trésor de Saint-Denis sont placés dans la sacristie. Parfois ces sacristies se composaient de salles voûtées et s'accusaient à l'extérieur comme les chapelles latérales. Parfois aussi, les sacristies ne se composaient que d'une ou de deux travées se confondant dans l'ordonnance du monument.

Safran. — (Dor.) — Poudre préparée avec des fleurs de safran et usitée pour faire les vermeils.

Saillie. — Relief, ce qui se détache en avant d'un alignement, d'une surface.

Les corps de moulures, les entablements, les balcons formant saillie sur les façades projettent des ombres, et dans les élévations géométrales lavées à l'effet, dans les projets d'architecture éclairés par un foyer de lumière fictif placé à gauche, et dirigé suivant un angle de 45°, la dimension de l'ombre portée (voy. ce mot) par une moulure est déterminée par la saillie de cette moulure.



Saillir. — En peinture, relief donné aux objets représentés. Des ombres qui font saillir la panse d'un vase, des premiers plans qui ne *saillent* pas assez (Académie).

Sainte-Chapelle. — (Arch.) — Chapelle du Palais de Justice de Paris, construite par Pierre de Montreuil, sous le règne de saint Louis (de 1242 à 1248), et formée de deux chapelles superposées : une chapelle basse et une chapelle haute. La Sainte-Chapelle a été

restaurée par Duban. Viollet-le-Duc et Lassus, et c'est d'après les plans de ce dernier architecte qu'a été réédifiée la charmante flèche en charpente couverte en plomb et rehaussée de dorure qui existe actuellement.

Salé. — Se dit de tons brouillés, mal fondus, manquant de fraîcheur.

Salir. — Ternir une couleur, en rompre l'éclat par un mélange.

Salle des pas perdus. — (Arch.) — Longue galerie publique, grande salle précédant les salles d'audience dans un palais, es salles d'attente dans une gare.

— **capitulaire.** — (Arch.) — Salle dépendant d'un ensemble de bâtiments religieux et affectée aux réunions du chapitre.

Salon. — Le *Salon des arts* eut lieu en 1737, dans le *salon* carré du Louvre. — On donne le nom de *Salons*, depuis lors, à diverses expositions de beaux-arts, puis au compte rendu de ces expositions. Le *Salon de la Revue des Deux Mondes*.

— (Arch.) — Pièce de réception dans un appartement.

— **à l'italienne.** — (Arch.) — Salon d'une hauteur de deux étages, éclairé par un plafond vitré ou une coupole.

— **annuel.** — Se dit de l'Exposition des artistes vivants qui a lieu à Paris du 1^{er} mai au 20 juin de chaque année. — (Voy. *Exposition des beaux-arts* et *Société des artistes français*.)

— **des arts décoratifs.** — Exposition annuelle organisée à Paris du 15 avril au 1^{er} juin, chaque année depuis 1882, par les soins de l'Union centrale des Arts décoratifs, et où étaient admises les œuvres d'art, architecture, peinture, sculpture, gravure, conçues spécialement au point de vue décoratif.

— **triennal.** — (Voy. *Exposition nationale*.)

— (**faire le**). — Publier dans un journal, dans une revue, une critique des œuvres exposées à un Salon de

Paris. C'est M. *** qui fait le Salon dans tel journal.

Salonnier. — Critique d'art, qui publie le compte rendu du Salon annuel dans un journal. Le salonnier de la *Gazette des Beaux-Arts*.

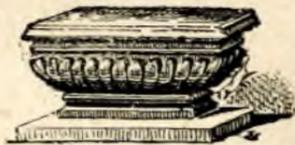
Sanguine. — Crayon d'un rouge brun; et aussi dessins exécutés avec ces crayons. Un portrait à la sanguine. Une sanguine de Watteau.

— (Dor.) — Terre rouge calcinée, usitée comme apprêt spécial.

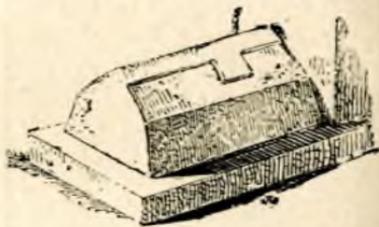
Sans retouche. — Se dit de clichés photographiques ou de gravures par des procédés chimiques obtenues sans travaux manuels additionnels.

Saphir. — Pierre précieuse, brillante et transparente, de couleur bleue.

Sarcophage. — (Arch.) — Dans l'antiquité, tombeaux où l'on plaçait des corps qui n'avaient pas été brûlés. Ils étaient formés d'une pierre spéciale,



ayant, croyait-on, la propriété de ronger les chairs. — Se disait, à l'époque de la Renaissance, de tombeaux en forme d'autels, décorés de cannelures, parfois



surmontés de statues couchées ou agencouillées. — Se dit aujourd'hui, en général, des tombeaux affectant la forme de cercueils drapés.

Sarde. — Agate de couleur rougeâtre.

Sardoine. — Variété d'agate d'un

rouge orange ou d'un rouge brun foncé.

Sardonx. — Pierre dure, à teintes fondues, noire, pourpre, blanche et brune, formée de sarde et d'onx.

Satiné. — Qui a le brillant, le lustre du satin. Des épreuves de gravures sur bois tirées sur du papier satiné. Des chairs d'un rendu satiné.

Satirique. — Se dit de dessinateurs de caricatures, de charges satiriques. Daumier est le plus grand des dessinateurs satiriques.

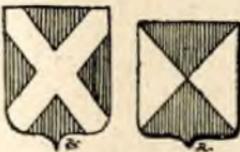
Satyre. — Figure mythologique. Demi-dieu des Grecs et des Romains à visage bestial, à pieds de bouc, à corps velu, et dont la tête est couverte de cheveux incultes d'où partent des cornes de chèvre. Les statues et les masques de satyres sont fréquemment usités comme motifs de décoration.

Sauce. — (Dess.) — Crayon noir très friable. — (Voy. *Estompe*.)

— **de fusain.** — Se dit d'une poudre de fusain que l'on étend à l'estompe pour couvrir certains espaces d'une teinte uniforme ou faire un ton sur lequel on revient à l'aide de hachures.

— **velours.** — Se dit d'une poudre formée de crayon Conté, donnant un noir intense et que l'on étend sur le dessin au doigt, à l'estompe, ou au tortillon.

Sautoir. — (Blas.) — Pièce composée de deux longues bandes plates, dont l'une va du côté dextre du chef



au sénestre de la pointe et dont l'autre va de l'angle sénestre du chef au côté

dextre de la pointe. Lorsqu'un écu est divisé suivant deux diagonales, on le dit aussi flanqué en sautoir.

Savant. — Se dit d'un talent qui dénote non seulement de l'art, mais de l'habileté acquise par l'étude. Une composition savante. Un dessin savant.

Savonnerie. — Se disait des tapisseries de la manufacture royale de

tapis, fondée à Paris au xvii^e siècle et réunie en 1728 à la manufacture des Gobelins. Un tapis de la Savonnerie. Une Savonnerie.

Savoureux. — D'un aspect agréable, dont on jouit avec délices. Une exécution savoureuse, des morceaux de peinture savoureux.

Saxe. — Se dit par abréviation des pièces de porcelaine de Saxe. Du vieux saxe, des statuettes en saxe.

Sc. — (Voy. *Sculp.*)

Scabellon. — (Arch.) — Socle piédestal. On désignait dans l'antiquité, sous le nom de *scabellum*, une sorte de tabouret carré, de socle assez large, de la hauteur d'une

marche, et aussi un marchepied mobile que l'on plaçait sous les pieds des statues représentant un dieu assis sur son trône. Dans l'architecture moderne, on donne souvent le nom de scabellon aux piédestaux carrés, avec ou sans chapiteau, peu élevés, destinés à supporter un buste et placés sur une sépulture, en arrière d'un sarcophage ou bien érigés à titre de petit monument commémoratif.



Sceau. — Cachet portant empreinte en creux; — et aussi épreuve en cire de cette empreinte; — relief obtenu par la pression du sceau sur le papier ou le parchemin.

Scellé. — Ce qui est marqué d'un sceau.

Scellement. — (Arch.) — Action de sceller, de fixer dans la pierre, à l'aide de plâtre, de soufre, de mastic, de fonte, de ciment romain ou de plomb, des pièces de bois, de marbre ou de métal.

Scène. — (Arch. théât.) — Partie

du théâtre réservée aux acteurs, où ceux-ci jouent en vue du public.

Scénographie. — Art de représenter les objets en perspective; — et aussi de disposer en perspective les décors de théâtre.

Schème. — Se dit de figures, de tracés géométriques simplifiés, utiles à une démonstration.

Sciagraphie. — On dit plus ordinairement *sciographie*. — (Voy. ce mot.)

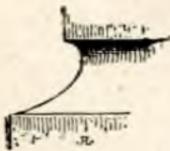
Scie d'atelier. — Terme d'argot artistique. La scie est une mystification, un récit, une chanson dont le refrain, d'une monotonie voulue, est répété à satiété. Cette répétition a pour but d'agacer, de tourmenter l'auditeur. Pour qu'une scie soit réussie, elle doit non seulement atteindre, mais même dépasser ce but. Il y a dans les ateliers des scies féroces, dangereuses et traditionnelles, comme le seau d'eau suspendu au-dessus de la porte d'entrée et qui arrose la tête du nouveau... et parfois celle du maître. Mais il y a des scies toutes spontanées, improvisées, qui sont des allusions aux événements, aux faits du jour et dans lesquels l'esprit d'à-propos des jeunes gens qu'on a renoncé à appeler *rapins* (voy. ce mot) trouve matière à s'exercer.

Sciographe. — Dénomination que l'on applique aux peintres de l'antiquité qui pratiquaient l'art de la sciographie.

Sciographie. — Se disait dans l'antiquité de l'art de reproduire les effets d'ombre et de clair-obscur.

— (Arch.) — Dessin géométrique représentant la coupe, la vue intérieure d'un édifice.

Scotie. — (Arch.) — Moulure à profil concave formé de deux portions de courbes. On lui donne aussi les noms de rond creux, de nacelle. Cette moulure, portant une ombre assez prononcée (σκότιος, obscur), est aussi désignée parfois sous le



nom de *trochyle* (τροχίλος, poulie).

Sculp. — Abréviation du mot *sculpter*, qui accompagne sur les planches gravées le nom du graveur : G. Audrans sculp.

Sculptage. — Action de sculpter. — (Céram.) — Achèvement du modelé des ornements en relief grossièrement ébauchés au moulage.

Sculptable. — Qui peut être reproduit en sculpture.

Sculpter. — Exécuter des sculptures.

Sculpteur. — Artiste qui exécute des sculptures. — (Voy. *Statuaire*.)

Sculptural. — Se dit de figures, d'attitudes, de scènes qui, par leur *style* et la beauté de leurs lignes, se prêtent à une reproduction par la sculpture. Des lignes sculpturales, une figure d'une tournure sculpturale.

Sculpture. — Art de reproduire les objets en relief dans des matériaux durs et qui doivent être taillés au ciseau. — Se dit aussi de ces ouvrages eux-mêmes. Exécuter un modèle en terre glaise, c'est l'opération du modelage; reproduire ce modèle en bronze ou marbre, c'est le but de la sculpture. La sculpture représente les objets en ronde bosse ou en bas-relief; quand elle les représente en creux, — ce qui est le cas pour les pierres fines, — elle prend le nom de *glyptique*.

Séance. — Se dit de l'espace de temps — ordinairement de deux heures environ ou plus — pendant lequel un artiste travaille, soit d'après nature, soit d'après le modèle. Enlever une ébauche en une séance. Un portrait qui aurait besoin de plusieurs séances pour être terminé.

Sec. — Se dit d'une exécution dure, de contours trop cernés, de tableaux peints d'une touche trop mince, dont la pâte n'offre pas une épaisseur suffisante.

Sécheresse d'exécution. — Se dit en peinture d'un tableau qui manque de vaporeux, dont les contours sont trop durs, trop cassants, dont le modelé est trop arrêté.

Séchiste. — Expression employée par certains critiques d'art pour dési-

gner des artistes qui exécutent des gravures entièrement à la pointe sèche et sans aucun mélange de travaux préparatoires à l'eau-forte. M. *** est un de nos premiers séchistes.

Second plan. — (Arch. théâtrale.) — Espace compris entre la première et la deuxième coulisse. — (Voy. *Coulisse*.)

— Se dit, au figuré, dans une œuvre d'art, dans un tableau, de détails, de parties secondaires trop accentuées, qui demandaient à être traités plus sobrement : des figures, qui devaient rester au second plan ; auxquelles l'artiste a accordé trop d'importance, qui ne devaient pas attirer l'attention au même point que les figures principales.

Second grand prix. — Se dit des élèves concurrents qui ont obtenu le second prix au concours du prix de Rome.

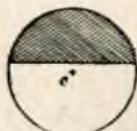
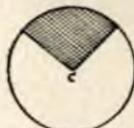
Secrétaire. — Meuble destiné à renfermer des papiers précieux, mais dont un panneau se rabat horizontalement de manière à former une sorte de table sur laquelle on écrit.

Secretarium. — (Voy. *Diacanicum*.)

Secteur. — Portion de cercle comprise entre deux rayons et un arc de cercle. On donne le nom de secteur sphérique au volume engendré par la rotation d'un secteur suivant un diamètre comme axe. Les différentes portions d'une enceinte fortifiée portent aussi le nom de secteur.

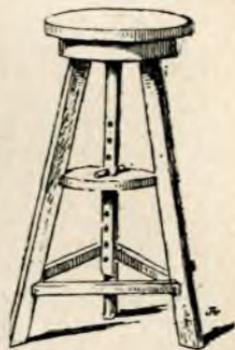
Section. — (Arch.) — Dessins exécutés de façon à retracer les détails intérieurs d'un édifice représenté en coupe ou section verticale.

Segment. — Portion de cercle comprise entre un arc de cercle et sa corde. On donne le nom de *segment sphérique* à une portion de sphère comprise entre une surface sphérique, limitée par un cercle, et un plan sécant. Se dit aussi, en géométrie,



d'une portion déterminée sur une ligne, dans une surface, par une autre ligne ou par un autre plan.

Selle. — Support assez élevé se terminant par une plate-forme circulaire ou carrée, mobile, pivotant sur elle-même à l'aide de galets ou de roulettes, et sur laquelle les modelleurs placent la masse de terre et les sculpteurs le bloc de pierre ou de marbre auxquels ils travaillent.

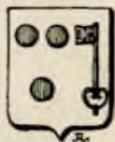


Sellette. — Se dit parfois des petites selles de sculpteurs.

Sénestre. — (Blas.) — Côté gauche de l'écu, c'est-à-dire partie située à droite lorsqu'on regarde un écu. La gauche et la droite du blason se désignent par les mots sénestre et dextre, et on dit sénestré ou adextré pour désigner la place d'une figure.



Sénestré. — (Blas.) — Se dit d'une pièce posée dans un écu à gauche ou à sénestre. D'argent à trois tourteaux de gueules, sénestrés d'une clef de même. On dit aussi *sinistré* lorsqu'un écu est parti en pal, les deux tiers d'un écu étant d'un *émail* et l'autre tiers d'un autre émail.



Sénestrochère. — (Blas.) — Figure de blason représentant un bras gauche. On dit aussi *sénestrochère*. On doit en blasonnant spécifier si le sénestrochère est habillé ou nu, si la main est ouverte, etc.



Le sénestrochère est assez fréquemment usité dans les armoiries allemandes.

Senti. — Ce qui est rendu, exprimé avec force ; ce que l'artiste semble avoir éprouvé, étudié avec conscience.

Sépia. — (Peint.) — La sépia employée par les aquarellistes est fournie par la vessie d'un petit mollusque, la seiche (*sepia*). Elle est d'un ton plus ou moins chaud, selon qu'elle est naturelle ou colorée. La sépia naturelle donne un ton d'un brun roux ; la sépia colorée donne le même ton, mais avec une nuance légèrement vineuse et carminée. On a fait — vers 1830 principalement — un grand nombre de *dessins à la sépia*. On appelait ainsi des lavis monochromes dans lesquels on ne se servait que de sépia. Ces lavis, d'aspect assez froid, ont eu jadis leur moment de succès. Parmi bien des œuvres en ce genre qui sont d'une sécheresse désolante, des artistes comme Charlet, Delacroix, ont fait de belles sépias. Aujourd'hui encore quelques peintres emploient la sépia ou le bistre, qui est à peu près de même ton, à l'exécution de croquis lavés, prestement enlevés, et qui, à l'aide de larges touches de sépia franchement posées, indiquent rapidement un effet de lumière. De plus, on utilise parfois le ton chaud du bistre — ou de la sépia — pour tirer des épreuves de planches qui, encrées en noir, seraient d'un effet trop brutal. Telles sont les épreuves du *Liber studiorum* du célèbre peintre graveur anglais J.-M.-W. Turner ; tels aussi certains fac-similés d'anciennes œuvres et même des reproductions de dessins à la plume, de vieux textes dont l'écriture a jauni, et dont le bistre ou la sépia rendent à merveille le ton passé et légèrement jaunâtre.

Sérapéum. — Se disait dans l'antiquité romaine des temples de Sérapis ou monuments égyptiens de Memphis et d'Alexandrie.

Sergent. — Sorte de presse (voy. ce mot) dont la partie inférieure est

mobile par un système de crans auxquels elle s'accroche par un morceau de fer coudé formant bride, ce qui permet de maintenir serrées, à l'aide de la vis de pression, des pièces de dimensions très différentes. Le sergent est usité dans les travaux de menuiserie ou d'ébénisterie pour maintenir solidement les parties réunies à l'aide de la colle forte, pour maintenir des assemblages, etc. On donne aussi quelquefois, avec raison, le nom de *serre-joint* à cet outil.



Serré. — Se dit d'un modelé qui serre la forme de très près.

Serrure. — Appareil servant à fermer au moyen d'une clef. Les serrures, aujourd'hui absolument banales, étaient jadis ornées d'entrées d'un précieux travail, et au XVIII^e siècle elles étaient ornementées avec un goût exquis.

Serrurerie. — Art du serrurier ; — et aussi ouvrages en fer. Il y a des grilles, des peintures de différentes époques qui sont des chefs-d'œuvre de serrurerie et des merveilles d'art.

Sertir. — Enchâsser une pierre précieuse dans un chaton.

Sertissage. — Opération qui a pour but de maintenir et de fixer des pierres précieuses à l'aide de griffes ou lèvres de métal.

Seuil. — (Voy. *Baie*.)

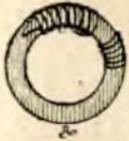
Sfumato. — Se dit dans certains tableaux d'une exécution moelleuse, vaporeuse, de figures dont les contours sont vagues et estompés.

Sgraffite. — Mode de décoration italienne, qui consiste à appliquer sur un fond de stuc noir un enduit blanc de manière à former des dessins. On dit parfois à l'italienne *sgraffito*, et improprement *graffiti*, ce dernier mot s'appliquant aux inscriptions tracées sur les murailles antiques. Les *graffiti* de Pompéi.

Sgraffito. — (Voy. *Sgraffite*.)

Sicamor. — (Blas.) — Pièce d'ar-

moirie ayant la forme d'un cerceau, d'un cercle de tonneau dont le lien est fortement accentué. De sable à un sicamor d'or. Cette figure est très rarement employée dans les blasons.



On dit aussi *ciclamor*.

Siccatif. — (Voy. *Huile grasse*.)

Sidérographie. — Art de graver sur fer ou sur acier, procédés usités au xv^e et au xvii^e siècle, et remis en honneur en 1816 par des artistes américains.

Sigillation. — (Céram.) — Art de décorer les poteries en imprimant à la surface des vases divers ornements.

Sigillographie. — Etude, description et interprétation des sceaux.

Signe. — Lettres initiales désignant certains mots par abréviation. *J.-C.*, *Jésus-Christ*; *I. O. M.*, *Iovi optimo maximo*.

Signature. — Dans les anciens volumes, marques particulières placées au bas des feuilles d'impression et destinées à faciliter leur assemblage.

Silhouette. — Se dit de dessins, de portraits formés de taches noires sur fond clair dans lesquels les contours extérieurs seuls sont indiqués. — Dessins, profils ombrés formés par des corps vigoureusement éclairés. La silhouette de la cathédrale de Paris.

Silicatisation. — (Arch.) — Opération qui a pour but d'imprégner des pierres tendres de silicates alcalins qui leur donnent une grande dureté.

Simili-gravure. — Cliché photographique en relief dans lequel les teintes sont interprétées à l'aide de réseaux ou de grenés d'une grande finesse.

Simulium. — Sorte de vase, pourvu d'un long manche servant à puiser dans les cratères.

Singe. — Nom que l'on donnait parfois, au siècle dernier, au pantographe, parce qu'il permettait de reproduire, de copier servilement des dessins.

Singler. — (Arch.) — Mesurer, développer la surface de parties courbes à l'aide d'un cordeau.

Sinople. — (Blas.) — Couleur verte. S'indique en gravure par des hachures inclinant de gauche à droite.

Sirène. — (Blas.) — Pièce d'armoirie représentant un monstre marin, moitié femme et moitié poisson. Dans un certain nombre d'armoiries, soit comme pièces d'écu, soit comme supports, on trouve des sirènes se peignant et se mirant.



Sobre. — Se dit d'une coloration discrète, d'un effet tranquille et calme.

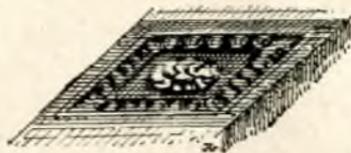
Sociétés artistiques. — Il en existe, tant à Paris que dans plusieurs villes des départements, un grand nombre de sociétés qui ont pour objet d'encourager les arts, de concourir à leurs progrès, d'en étudier l'histoire, d'assurer une pension aux sociétaires âgés, etc. Beaucoup de ces sociétés organisent des expositions, ont un budget d'acquisitions, publient des mémoires, quelques-unes éditent des gravures, etc. Elles s'intitulent société des artistes, société des amis des arts, société libre de... société artistique, etc., etc. Quelquefois le mot *société* est remplacé par le mot *union*, par le mot *institut*, par le mot *académie*. Mais sous quelque titre que ce soit, elles ont pour but d'encourager les arts.

Socle. — (Arch.) — Partie carrée servant de soubassement à un édifice, à une colonne, et aussi petit soubassement, avec ou sans moulure, servant de support à poser des bustes, des vases. Dans ce cas, on emploie un peu abusivement ce mot dans le sens de piédestal. On doit surtout entendre par socle, la moulure ou



la saillie de la base d'un piédestal. Dans le style gothique, on trouve des exemples de socles fasciculés, c'est-à-dire taillés à facettes.

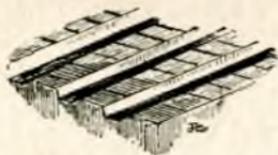
Soffite. — (Arch.) — Plafond, dessous d'un larmier, d'une corniche. Il y a



des soffites décorés de rosaces avec une grande richesse.

Solide. — Se dit, en géométrie, de corps limités par des surfaces; en architecture, des parties massives et pleines; en peinture, d'une exécution robuste. Des terrains solides, des rochers qui manquent de solidité.

Solive. — (Arch.) — Se dit des pièces de charpente placées horizontalement et soutenant un plancher. Au moyen âge et pendant la Renaissance, les solives des plafonds restaient appa-



rentes et étaient parfois sculptées. Dans un certain nombre d'édifices gothiques, on trouve des solives dont l'extrémité, engagée dans le mur, est grossièrement façonnée en tête d'animal monstrueux,



tandis que la partie horizontale est taillée à pans coupés, de façon à ne rien ôter de la solidité à la solive, tout en la faisant paraître moins volumineuse. On donne le nom de solives passantes aux

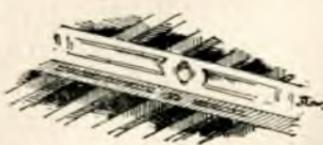
solives régnant dans toute la longueur d'un plancher, et celui de solives boiteuses aux solives posant d'un côté sur une muraille et de l'autre sur une solive d'enchevêtreure. (Voy. ce mot.) Enfin on donne parfois le nom de soliveau à de petites solives destinées à remplir de grands vides.

Solives d'enchevêtreure. — (Arch.) — Solives ménageant entre elles un espace vide destiné au passage d'une cheminée, et ordinairement d'un diamètre beaucoup plus fort que celui des autres solives.

Sombre. — Foncé. Se dit de colorations poussées au noir, de tonalités sans éclat.

Sommet. — Extrémité supérieure. Le sommet d'un édifice. Point de rencontre des côtés d'un angle, des faces d'un solide. Le sommet d'un triangle, le sommet d'une pyramide.

Sommier. — (Arch.) — Pierres supportant la retombée d'une voûte, et aussi fortes pièces de charpente supportant des solives ou formant le linteau de larges baies ou de grandes ouvertures. Dans les constructions du siècle dernier, on trouve de fréquents exemples de sommiers décorés parfois de rosaces sculptées, de panneaux, de moulures. Dans un grand nombre de constructions modernes, on



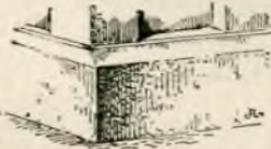
établit aussi des sommiers en fer, destinés à supporter un ensemble de solives plus petites, entre lesquelles on construit des voûtes en briques qui,

dans certains cas, restent apparentes, et dans d'autres cas sont dissimulées par des lambris en plâtre.

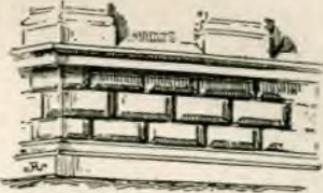
Sopra-Bianco. — (Ceram.) — Se dit de certaines faïences italiennes décorées de motifs d'ornementation se détachant en blanc clair laiteux sur un fond blanc d'une tonalité très fine.

Sortie. — (Grav.) — Façon dont les tailles, dans la gravure au burin, diminuent de largeur et se terminent en traits aigus et déliés.

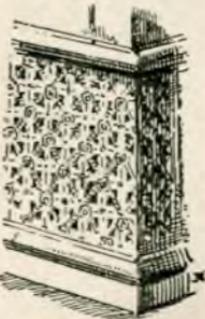
Soubassement. — (Arch.) — Partie inférieure d'une construction. Socle continu régnant à la base d'une façade, d'une rangée de colonnes. — Un rez-de-chaussée traité en



soubassement, formant une sorte de so-



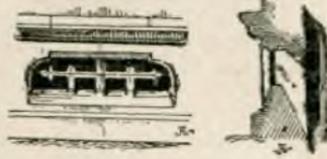
cle élevé par rapport à l'ensemble d'une façade. Dans les édifices de la Renaissance et des siècles suivants, on trouve de fréquents exemples de soubassements décorés de bossages. A l'époque gothique, les soubassements, au pourtour des portails principaux, étaient souvent décorés de sculp-



tures avec une extrême profusion, et ces motifs simulaient parfois de riches tapisseries ou des arcatures aveugles, ou encore représentaient des bas-reliefs symboliques et grotesques inscrits dans des trèfles, des quatre-feuilles, etc., etc.

Soufflé. — Se dit de figures manquant de solidité, peintes de tons peu solides, dont le modelé manque de consistance.

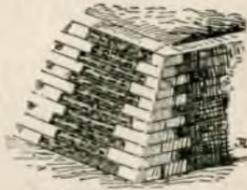
Soupirail. — (Arch.) — Ouverture



destinée à donner du jour à des sous-sols, à des appartements souterrains.

Soutènement. — (Arch.) — Appui, étau, massif de maçonnerie servant à renforcer une construction.

Des travaux de soutènement. Un mur de soutènement destiné à combattre la poussée des terres, à soutenir un remblai, etc.



Soutenu. — Se dit d'une coloration franche et énergique, de tons solides, qui font valoir un modelé.

Spath fluor. — Minéral qui, en fusion, dissout les différents oxydes métalliques, et produit ainsi une espèce de cristal dont la coloration varie avec la nature du métal en dissolution, et avec lequel on fabrique des torchères, des candélabres, des vases et autres objets décoratifs.

Spatule. — (Peint. en émail.) —



Instrument destiné à prendre l'émail en

poudre et à le passer sur la plaque de métal.

Spatule. — (Sculpt.) — Outil en forme de truelle à l'aide duquel les mouleurs remettent le plâtre dans la sébille et l'étendent dans le moule.

Spectre. — Image que donne un rayon lumineux traversant un prisme de cristal, et dont les couleurs fondues sur les bords et se rejoignant par des nuances insensibles sont le violet, l'indigo, le bleu, le vert, le jaune, l'orange et le rouge.

Sphère. — Solide engendré par une demi-circonférence tournant autour de son diamètre comme axe. Se dit aussi des globes représentant la surface de la terre. On désigne sous le nom de sphère armillaire un globe céleste formé de cercles représentant le mouvement des astres. La Bibliothèque nationale possède deux sphères colossales du XVII^e siècle, exécutées par Coronelli, et dont les armatures et les supports sont d'une grande richesse d'ornementation.

Sphéroïde. — Qui a la forme d'une sphère aplatie. Volume engendré par une demi-ellipse tournant autour de l'un de ses axes. Un sphéroïde allongé. Un corps de forme sphéroïdale.

Sphinx. — Figure monstrueuse ayant une tête et une poitrine de femme, un corps de lion et des ailes d'aigle. On donne aussi ce nom aux colosses de granit de l'antiquité égyptienne. Près de la pyramide de Chéops existent encore les ruines d'un sphinx taillé dans un roc de



vingt mètres de haut et de près de quarante mètres de long. Le musée du Louvre possède des sphinx en granit rose d'une exécution très soignée. Suivant certains auteurs, le grand sphinx n'était qu'un rocher isolé, auquel les Egyptiens avaient donné cette forme à l'aide de blocs de pierre habilement disposés, la tête seule ayant été sculptée. Ce sphinx était l'image du Dieu égyptien Hoz-em-Khou, que les Grecs ont appelé Armachis.

Spirale. — Courbe plane décrivant plusieurs révolutions autour d'un point dont elle s'éloigne à chaque révolution.

Spire. — Portion d'hélice. — (Voy. Hélice.)

Squelette. — Charpente osseuse de l'homme et des mammifères. Un grand nombre d'artistes possèdent dans les ateliers des squelettes artificiels, c'est-à-dire dont les os sont joints entre eux par des fils de laiton. Ces squelettes, auxquels on peut faire prendre toutes les positions, servent à l'artiste à préciser dans son dessin les attaches et les saillies des os.

Staff. — Composition qui tend à remplacer le carton-pâte, étant d'un emploi plus facile et d'un poids beaucoup moins considérable à surface égale. Les orne-



ments en staff sont fabriqués à l'aide de moules, à l'intérieur desquels on applique des filaments de chanvre suivant les sinuosités, les creux et les saillies du modèle. On recouvre ces filaments d'une couche de plâtre liquide. Suivant la dimension, cette couche de plâtre doit être plus ou moins épaisse, mais en général quelques millimètres suffisent. Les ornements en staff sont beaucoup moins fragiles que les ornements en carton-pâte; ils ne sont pas altérables à l'humidité et se posent, sur les surfaces à décorer, à l'aide de petites pointes.

Stalactites. — (Arch.) — Motif



de décoration de bossages saillants rappelant l'aspect des concrétions pierreuses formées dans certaines grottes par le dépôt et l'amas de sels calcaires filtrant goutte à goutte.

Stalle. — Siège de bois à dossier élevé placé au pourtour du chœur des églises. Dans les premières basiliques chrétiennes, les stalles étaient en pierre ou en marbre. Au XIII^e, au XV^e et au XVI^e siècle, les stalles furent généralement exécutées en bois et décorées de sculptures avec une abondance extraordinaire. Les stalles de la cathédrale d'Amiens (1508-1522) et celles de l'église d'Auch (1529-1546) sont à citer comme de très belles stalles en bois sculpté.



Stannos. — Vase grec à panse ovoïde, surmontée d'une gorge évasée, pourvu de deux poignées attachées au-

dessus des hanches et fermé par un couvercle légèrement bombé. La plupart de ces vases sont décorés de motifs d'ornementation d'une grande richesse.

Stangue. — (Blas.) — Tige principale de l'ancre d'un navire.

Statuaire. — Artiste qui sculpte, qui modèle des statues, des figures. Un sculpteur statuaire, un sculpteur qui sculpte l'ornement et la figure. — Art de faire des statues. La statuaire.

Statue. — Ouvrage de sculpture en ronde bosse représentant la figure humaine.

— **équestre.** — Statue représentant un personnage monté sur un cheval

— **persique.** — (Arch.) — Se dit parfois des figures servant de cariatides.

— **tombale.** — Se disait, principalement, au moyen âge, de statues représentant des figures couchées et recouvrant une sépulture au-dessus de laquelle



elles n'étaient surélevées que par un socle souvent de petite dimension. On trouve aussi des statues tombales de la Renaissance, mais ces statues représentent souvent les personnages étendus sur la tablette d'un sarcophage.

Statuette. — Statue dont les dimensions sont de beaucoup inférieures à celles d'une figure humaine. Une statuette demi-nature.

Stature. — Hauteur, proportion d'une figure humaine ou d'un animal. Un personnage de haute stature.

Stéatite. — Silicate de magnésie. Les Egyptiens ont exécuté des figures en stéatite.

Stèle. — (Arch.) — On désignait ainsi dans l'antiquité des monuments, des pierres monolithes placées verti-

calement et dont les inscriptions étaient destinées à conserver le souvenir de fastes historiques; tels sont les stèles égyptiennes du musée du Louvre. On donne aujourd'hui le nom de stèle à des colonnes brisées, à des cippes ou pierres droites servant de monuments funèbres, à de petites colonnes qui supportent un objet décoratif, une statuette, un vase, etc.

Stenté. — Se dit en art, d'après l'italien *stentato*, de tableaux, d'ouvrages d'une exécution pénible, qui sont cherchés, travaillés à l'excès.

Stéréobate. — (Arch.) — Piédestaux continus dépourvus de moulures, de base et de corniche (*στερεός*, solide). On désigne, au contraire, sous le nom de stylobate, les piédestaux avec moulures.

Stéréographie. — Art de représenter les corps en relief sur des surfaces planes.

Stéréométrie. — Art de mesurer les corps en relief.

Stéréotomie. — Science de la coupe des pierres destinées à être employées dans les constructions.

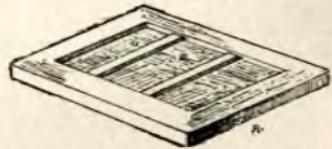
Stéréotypie. — Art de stéréotyper ou de cliché, de reproduire par le clichage des pages composées en caractères mobiles et encadrant parfois des vignettes.

Stigmographie. — Règle graduée, divisée en parties proportionnelles, et qui, portée à la hauteur de l'œil, permet de mesurer les dimensions d'un modèle

que l'on veut reproduire. Cette règle est tenue à longueur de bras, occupant toujours la même place sur le cône de rayons visuels qui va de l'œil aux extrémités du cadre renfermant le modèle.

Stil de grain. — Couleur d'un jaune verdâtre obtenue comme les laques en précipitant, à l'aide d'un mélange de craie ou d'alun, une décoction de graine d'Avignon ou *nerprun* des teinturiers (*rhamnus frangula*).

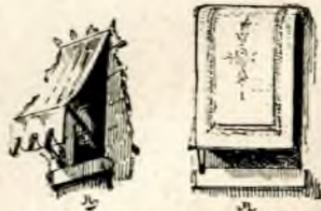
Stirator. — Sorte de double châssis en bois, garni à son pourtour de rainures entre lesquelles on engage les extrémités



d'une feuille de papier humide. En séchant, la feuille maintenue par les bords se tend et offre une surface parfaitement plane.

Certains stirators sont à claire-voie; d'autres, au contraire, sont à fond plein. Les stirators sont usités pour l'exécution des aquarelles et des lavis.

Store. — Longue bande d'étoffe s'enroulant à l'une de ses extrémités sur un petit cylindre et servant à protéger



une fenêtre de l'ardeur du soleil, de la vivacité de la lumière. Les stores relevés à l'extérieur portent le nom de stores à l'italienne. Dans les musées, dans les galeries de tableaux, les stores

intérieurs sont indispensables pour atténuer le trop vif éclat de la lumière. On fabrique aussi, pour l'extérieur, des stores en bambou très mince et comme on en trouve dans la plupart des maisons chinoises et japonaises.

Strapassé. — Se dit des figures peintes ou sculptées d'une attitude et d'un mouvement tourmentés, exagérés.

Stras. — Sorte de cristal artificiel imitant l'éclat du diamant et des pierres précieuses.

Stries. — Se dit de filets étroits décorant le fût des colonnes et que l'on intercale entre les cannelures; — et aussi de toute surface présentant une certaine étendue de filets parallèles. Les stries d'une tapisserie. Une tête de profil s'enlevant sur un fond strié d'or.

Strigiles. — (Arch.) — Cannelures creuses qui, au lieu d'être verticales, décrivent des courbes en forme d'S. — Racioir en bronze dont les anciens se servaient dans un but de propreté au bain et les lutteurs pour enlever l'huile dont leurs membres avaient été oints.

Striures. — (Arch.) — Se dit parfois des cannelures de colonnes.

Structure. — Se dit de la manière dont un édifice est construit, de son parti pris décoratif. La structure antique. — Se dit aussi de la manière dont une figure humaine, peinte ou sculptée, est rendue au point de vue de l'anatomie; la structure de cette figure est parfaite.

Stuo. — Enduit dont on revêt les murailles et qui prend le poli du marbre. Le stuc se compose d'un mélange de chaux éteinte et de poudre de marbre, et parfois d'albâtre ou de plâtre. Toutefois, les stucs formés de ce dernier mélange résistent moins bien à l'humidité. Les stucs destinés à des revêtements extérieurs sont faits de pouzzolane ou de fragments de tuiles réduits en poudre.

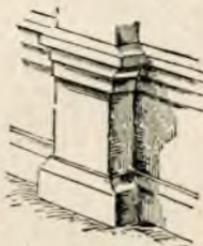
Stucateur. — Ouvrier qui fait les revêtements en stuc, applique le stuc

sur les murailles à l'état pâteux, profile les moulures à l'aide de calibres en fer, polit et colore l'enduit suivant le ton que l'on veut obtenir.

Style. — Se dit, en art, de la manière particulière à un artiste, à une époque. Le style de Raphaël, le style gothique, le style italien. (Voy. les mots spéciaux: *Byzantin, Corinthien, Gothique, Ogival, Roman*, etc.) Se dit aussi des œuvres d'art de grand caractère, dans lesquelles les figures sont exécutées dans un sentiment élevé. Une œuvre d'un style noble. Des figures qui manquent de style.

— Sorte de poinçon à l'aide duquel les anciens traçaient des caractères sur des tablettes recouvertes de cire. — Et aussi tige de cadran solaire dont l'ombre portée sert à indiquer l'heure.

Stylobate. — (Arch.) — Piédestal avec moulure, base et corniche régnant au pourtour d'un édifice; — et aussi soubassement décoré de moulures formant avant-corps, suivant les ressauts d'une façade. Le mot est parfois synonyme de plinthe, surtout lorsque la plinthe est décorée de moulures. Les soubassements unis sont désignés sous le nom de stéréobates.



Sucé. — (Céram.) — Se dit des glaçures que la pâte a absorbées plus qu'il ne convient pendant la cuisson.

Suite. — Se dit d'une collection de tableaux dont les sujets sont pris dans un même ordre d'idées ou de faits. La suite des tableaux de Rubens pour la galerie de Médicis. — Se dit aussi d'une collection complète de gravures exécutées pour illustrer un ouvrage, une suite sur chine, une suite des vignettes de Gravelot.

Sujet. — Se dit du motif historique, conventionnel, réel ou idéal, que l'ar-

tiste a choisi pour l'interpréter dans son œuvre. Un sujet heureux, un sujet mal choisi. Il y a des sujets qui ne gagnent pas à être traités en art ; d'autres, au contraire, semblent être une mine inépuisable pour les artistes.

Sujet orné. — (Arch.) — On désigne ainsi les motifs de composition qui sont brillamment traités, avec abondance plutôt qu'avec sobriété de détails.

Superficie. — Étendue d'une surface plane, convexe ou concave.

Support. — (Blas.) — Arbre verdoyant, ou naturel, ou tronçonné, auquel est suspendu un écu. On désigne aussi sous le nom de supports les figures

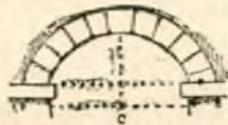


placés en dehors et de chaque côté de l'écu. Des armoiries ayant pour support des griffons d'or, des lé-

vriers d'argent. Les armes du royaume de France avaient autrefois pour support des anges vêtus de cottes de mailles ou de dalmatiques et représentés les ailes étendues.

Supports. — (Peint.) — Ce mot sert également à désigner d'une façon générale la qualité ou matière de la surface sur laquelle un tableau est peint : toile, panneau, carton, papier, etc.

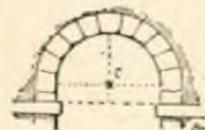
Surbaissement. — (Arch.) — Se dit des arcs, des voûtes dont la hauteur est inférieure à la moitié de la largeur prise à la naissance de l'arc ou de la voûte.



Surdorer. — Dorer solidement, revêtir d'une double couche d'or.

Surhaussement. — (Arch.) — Se dit des arcs, des voûtes dont la hauteur est supérieure à la moitié de la largeur prise à la

naissance de l'arc ou de la voûte.



Surmoulage. — Moulage pris sur un moulage. Le commerce des plâtres moulés est infesté de surmoulages.

Surplomb. — (Arch.) — Saillie dans le vide. Des balcons, des corniches en surplomb. — Se dit aussi de tout ce qui dépasse le nu d'une muraille dont les parements sont verticaux.

Surtout. — Grande pièce d'orfèvrerie destinée à servir de milieu de table. Il y a des surtouts décorés de statuettes et de groupes exécutés d'après les modèles des statues les plus célèbres.

Symbole. — Représentation conventionnelle de figures ou d'objets qui sont le signe d'une idée. — On dit aussi une figure symbolique, des attributs symboliques, pour désigner une figure qui personnifie des attributs qui caractérisent une idée abstraite : une figure symbolique de la Victoire, de l'Âme, de la Pensée. Les attributs de la musique, de la peinture, de la pêche, etc., ont une valeur symbolique.

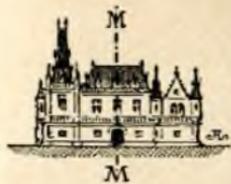
Symbolisme. — Se dit, principalement dans le style gothique, de la façon dont on peut interpréter les peintures ou sculptures dans lesquelles les vices et les vertus sont représentés sous forme de personnages ou d'animaux fantastiques. — On désigne aussi par « symbolisme de l'art » les différents partis pris ou conceptions particulières à chaque époque, à chaque style architectural, et dans lesquels s'affirment les croyances des peuples.

Symétrie. — Système de décoration ou d'ornementation dans lequel les motifs se reproduisent exactement de chaque côté d'une ligne d'axe fictive ou réelle passant par le centre de la composition. Un plan d'une symétrie parfaite.

Dans le style gothique, la symétrie absolue n'existe presque jamais. A l'extré-



mité d'une façade on élevait parfois un beffroi, tandis qu'à l'autre extrémité on construisait un simple pignon. Bien des portails d'église sont flanqués à



leurs extrémités de tours ou de clochers de style divers, d'époques et de proportions différentes. Pendant la Renaissance et jusqu'à nos jours, les principes de la symétrie sont toujours appliqués aux façades des édifices.

Symétriser. — Disposer d'une façon symétrique.

Synchromie. — Procédé d'impression typographique en couleurs obtenue avec un *seul* tirage, grâce à une méthode d'encrage *analogue* à celle dite à *la poupée*, usitée pour les planches en taille-jouce et qui consiste à encreur les différentes parties d'une composition à l'aide d'un tampon spécialement imprégné d'encre diversement colorée.

Systyle. — (Arch.) — Se dit d'un mode d'entre-colonnement dans lequel les colonnes sont espacées de quatre modules, d'axe en axe. — (Voy. *Module*.)

T

T (règle en forme de). — Le T se compose d'une règle plate fixée perpendiculairement à une pièce de bois qu'une rainure permet d'appliquer sur le bord d'une planchette. En faisant glisser de la main gauche



cette partie du T, la lame ou règle plate sert à tracer des lignes horizontales d'un parallélisme absolu, — pourvu que le bord de la planchette soit bien dressé. Il y a aussi des T dont les branches sont mobiles et qui permettent de tracer de même des obliques parallèles. Les perpendiculaires s'obtiennent, en général, en plaçant sur la lame horizontale une équerre à fronton. Lorsque le manie- ment du T est familier, il facilite singulièrement la rapidité d'exécution des dessins d'architecture, des dessins géométriques, etc.

Tabernacle. — (Arch.) — Sorte d'édicule occupant le milieu de l'autel et offrant l'aspect d'un diminutif de chapelle ou de temple, où se place le calice avec les hosties consacrées, et que termine une petite plate-forme sur laquelle on place une croix, un ostensor, etc.



Table. — (Arch.) — Nom donné parfois à des surfaces unies, qui portent aussi celui de panneaux.

— **à modèle.** — Sorte d'estrade, support soutenu par des pieds courts et trapus offrant une large surface horizontale élevée au-dessus du sol et sur la-

quelle on fait poser le modèle vivant dont on exécute le portrait ou d'après lequel on fait des études.

Table d'attente. — Panneau resté momentanément sans inscription.

— (Blas.) — Ecu dont le contour, dont la forme seule existe. Dans certains arbres généalogiques, on trouve des tables d'attente sur lesquelles on dessine des armoiries. Se dit aussi des écus d'un seul émail, soit couleur, soit métal, et n'étant chargés d'aucune figure. Bien que ce soit assez rare, il existe cependant un certain nombre d'armoiries de ce genre. Dans ce cas, on énonce: *** porte d'or, de gueules, etc.



— **d'autel.** — Partie horizontale de l'autel où sont posés les vases et les livres sacrés avec lesquels le prêtre officie.

— **du diable.** — (Arch.) — Nom populaire des dolmens.

— **iliaque.** — Bas-relief en stuc qui était conservé au Capitole et représentait les principaux épisodes de la guerre de Troie ou d'Iliion, accompagnés de légendes.

— **taillée.** — (Grav.) — Les anciens graveurs et de nos jours encore les graveurs sur bois travaillent sur une



table échancrée en fer à cheval, de façon que le corps se place dans l'échancrure et

que les coudes trouvent un point d'appui sur les parties avancées. Cette table était parfois garnie d'un rebord très peu sail-

lant, destiné à empêcher les outils de tomber.

Tableau. — Se dit des œuvres peintes à l'huile sur toile ou sur panneau.

— Terme de perspective. — (Voy. *Vertical.*)

— **de baie.** — (Arch.) — Se dit de l'épaisseur d'un mur au pourtour d'une ouverture.

— **de chevalet.** — Tableau de petite dimension. S'applique aussi aux peintures d'une exécution délicate et qui doivent être placées près du regard des spectateurs.

— **de mai.** — Se disait au xvii^e siècle du tableau offert chaque année à cette époque à Notre-Dame de Paris par la corporation des orfèvres. L'on dit par abréviation les mais. Un des mais de Notre-Dame.

— **perspectif.** — On désigne sous ce nom, et parfois sous cette dénomination plus simple encore, une *perspective*, la décoration peinte sur une muraille et qui a pour but de créer une sorte de trompe-l'œil, soit en simulant dans un panneau de vestibule une vue ouverte sur un paysage, soit en terminant une avenue ou un long couloir par une répétition d'arbres peints ou d'arcades feintes qui paraissent augmenter la profondeur réelle.

— **vivants.** — Se dit de groupes formés par des personnages vivants, posés dans le but de représenter des épisodes historiques ou de reproduire la composition d'œuvres d'art célèbres.

Tableautin. — Petit tableau.

Tablette. — Se dit des couleurs pour l'aquarelle en forme de petit rectangle allongé et d'épaisseur variable. — (Voy. *Pastille.*) On en indique les dimensions dans les prix courants des marchands de couleurs par les mots *tablette* et *semi-tablette*. — Se disait dans l'antiquité des petites planchettes enduites de cire sur lesquelles on écrivait à l'aide d'un stylet.

LEXIQUE.

Tablette d'appui. — (Arch.) —

Surface extérieure de l'assise de pierre placée à hauteur d'appui dans l'ouverture d'une baie. Parfois, les pierres formant tablette sont recouvertes d'une pierre, longue et plate, de toute la largeur de la baie et destinée à protéger de la pluie les joints de l'assise inférieure.



— **de cheminée.** — (Arch.) — Plaque de marbre posée horizontalement et ordinairement à hauteur d'appui, sur les deux chambranles ou montants verticaux d'une cheminée moderne.

— **de cire.** — Lamelles d'épaisseur variable — suivant l'épaisseur que l'on veut donner au métal — que l'on amollit en les plongeant dans l'eau chaude et que l'on applique dans les creux d'un moule en vue de la fonte en les pétrissant avec les doigts, de façon qu'elles fassent corps avec la cire déjà appliquée au pinceau et suffisamment brettelée. — (Voy. ce mot.)

— **d'inscription.** — Tablette de pierre ou de marbre destinée à recevoir une inscription commémorative. Les maisons où sont nés les hommes illustres sont décorées de tablettes couvertes d'inscriptions.



Tablier. — (Arch.) — Ensemble des poutres en bois ou en acier recouvertes de planches, de dalles, de terre même, qui rejoint les travées d'un pont fixe ou suspendu et sur lequel passe la voie nécessaire à la circulation.

Tabouret. — Siège pliant ou non, sans bras ni dossier.

Tache. — Se dit, en art, de la façon dont certains artistes impressionnistes exécutent leurs tableaux, à l'aide de

couches vives dont les bords ne sont pas fondus. — On dit aussi que dans un tableau la tache n'y est pas, pour indiquer que la lumière vive, la partie claire destinée à faire vibrer l'ensemble est absente ou fausse.

Tachiste. — Se dit de peintres impressionnistes qui ne voient dans une œuvre que l'attrait de taches diversement colorées et d'intensité différente.

Taille. — Manière dont on coupe les pierres, le bois, dont on travaille les pierres précieuses et en particulier le diamant.

— (Grav.) — Incision pratiquée à l'aide du burin dans les planches de cuivre ou d'acier.

— **brisée.** — (Grav.) — Taille brusquement interrompue.

— **douce.** — (Grav.) — Se dit des gravures sur métal au burin, à l'eau-forte et à la manière noire.

— **doucier.** — Se dit des imprimeurs de gravures en taille-douce.

— **méplate.** — (Grav.) — Taille tranchée destinée à accentuer les parties dans l'ombre et à bien délimiter les parties en lumière.

— **perdues.** — (Grav. sur bois.) — Nom donné aux tailles trop basses et que l'encre atteint difficilement.

Taillé. — (Blas.) — Le taillé se dit d'un écu divisé en deux parties par une diagonale inclinant de droite à gauche.

Tailloir. — (Arch.) — Se dit de l'abaque des chapiteaux. — (Voy. *Abaque*.)

Talent. — Habileté acquise dans la pratique d'un art.

Talon. — Partie postérieure du pied de l'homme formé par l'os nommé calcaneum.

— (Arch.) — Moulure formée de deux arcs de cercle, l'un convexe, l'autre concave; le premier, placé à la partie supérieure de la moulure, le second à la partie inférieure. Dans

le cas contraire, cette moulure prend le nom de *talon renversé* ou *doucine*.



Talon renversé. — (Arch.) — (Voy. *Talon*.)

Talonnère. — Petite cale de bois que l'on place sous le pied du modèle vivant, pour maintenir la jambe raccourcie. Lorsque le modèle donne un mouvement énergique, lorsque la plante du pied ne pose pas entièrement sur le



sol, la talonnère sert de point d'appui et permet au modèle de tenir la pose plus aisément. Quelquefois les statuaires laissent aussi des talonnères sous les pieds de leurs figures, ce sont dans ce cas de véritables tenons (voy. ce mot), destinés à consolider des parties fragiles.

— **de Mercure.** — Chaussure



ornée d'ailes, agrafée par des courroies aux pieds de Mercure, de Persée et de quelques autres figures mythologiques représentées dans l'espace.

Talus. — Pente rapide d'un terrain, inclinaison, obliquité de la surface des murailles. Les talus à 45 degrés sont ceux que donne l'écoulement des terres abandonnées à elles-mêmes; ce sont les talus offrant les meilleures conditions de résistance.



Tambour. — (Arch.) — Assises cylindriques entrant dans la composition d'un fût de colonne; — murailles élevées sur plan circulaire et supportant un dôme; — et aussi, particulièrement dans le style gothique,



petits refends circulaires en bois, ajourés ou formés de panneaux sculptés, placés le plus souvent dans l'angle d'un appartement et enveloppant des escaliers intérieurs



faisant saillie. Dans certains édifices gothiques, on trouve des tambours en pierre. Tel est à Saint-Maclou, à Rouen, le tambour enveloppant l'escalier des orgues (1518-1519) et qui est un véritable bijou. — Enfin on donne aussi le nom de tambour aux combinaisons de portes mobiles placées dans un bâti circulaire ou rectangulaire, en avant d'une ouverture, et destinées à abriter des courants d'air.

Tambour. — (Voy. Vase.)

Tampon de feutre. — (Grav.)

— Les graveurs au burin se servent d'un tampon de feutre ou de lisière de drap roulée, imprégné d'huile mêlée de noir de fumée, pour encren les travaux déjà faits et juger du degré de profondeur des tailles.

— **de soie.** — (Grav.) — Sorte de demi-boule légèrement aplatie et enveloppée de soie, à l'aide de laquelle on étend le vernis à chaud sur les plaques de cuivre destinées à la gravure à l'eau-forte.



Tanagriennes. — Se dit de petites



statuettes en terre cuite que l'on fabriquait dans l'antiquité à Tanagra en Béotie. Les tanagriennes ou figures de Tanagra sont d'une délicatesse d'exécution et d'un charme inexprimable; quelques-unes étaient dorées, d'autres peintes; elles sont aujourd'hui fort recherchées des collectionneurs.

Tangente. — Se dit en géométrie de toute ligne ou courbe qui n'a qu'un seul point de commun avec une autre courbe.

Tanné. — Couleur brun rouge légèrement orangé. — Du velours tanné. — Se dit aussi en blason d'une couleur particulière aux armoiries allemandes.

Tapé. — Se dit, en peinture, d'un tableau exécuté très librement; et en gravure, d'un vernis bien étendu à la surface d'une planche.

Tapette. — (Grav.) — Petit tampon formé d'une boule de coton enveloppée dans de la soie et servant à étendre le vernis sur le cuivre.

Tapis. — Pièces de tapisseries servant à recouvrir des surfaces horizontales, des parquets, des dallages, des escaliers, des tables, etc.

— (Art déc.) — Se dit des couleurs que l'on dispose les unes à côté des autres et qu'on isole à l'aide du fiel de bœuf. Mêlées d'une certaine façon, elles permettent d'obtenir des papiers colorés que l'on désigne sous le nom de *papier marbré*, *papier peigne* et *papier escargot*.

— (Art des jard.) — Étendue de gazon disposée en forme de rectangle allongé. Le tapis vert du parc de Versailles.

Tapisser. — Recouvrir des murailles de papier peint ou d'étoffes. — Décorer des surfaces murales à l'aide de tapisseries.

Tapisserie. — Ouvrages faits à l'aiguille sur canevas ou au métier, destinés à décorer des surfaces murales ou à recouvrir des meubles.

— **à bestions.** — Tapisseries représentant des animaux.

— **brodée.** — Tapisseries enrichies de perles et de broderies d'or ou d'argent.

— **de basse lisse.** — Tapisserie dont la chaîne est horizontale. C'est la principale fabrication de Beauvais.

— **de haute lisse.** — Tapisserie dont la chaîne est verticale. C'est la principale fabrication des Gobelins.

— **échantillonnée.** — Tapisserie

dont chaque ton est représenté par deux, trois, ou plusieurs échantillons de laine ou de soie semblable à celle qui doit être employée pour recouvrir toute une surface.

Tapiserie historiée. — Tapiserie représentant des sujets, des figures, des groupes, des scènes.

Taré. — (Blas.) — Tourné. On dit qu'un casque est taré en profil, lorsqu'il se dessine de profil sur le haut de l'écu, qu'il est taré de trois quarts, etc. Les heaumes ou casques des rois sont toujours tarés de face ou de front et ceux des gentilshommes sont tarés en profil.



Targe. — Forme d'écu particulière aux Allemands, se terminant en croissant, et dont les contours sont parfois très déchiquetés, très découpés et enroulés. On donne aussi ce nom aux boucliers de forme demi-cylindrique et parfois de dimensions énormes (1^m,60 de haut sur 0^m,60 à 0^m,90 de large) destinés, au moyen âge, à protéger les archers assiégeant une ville fortifiée et qui étaient faits en bois, recouverts de cuirs et garnis de fer.



Tas. — (Grav.) — Petit bloc d'acier poli, placé sur un support en bois et dont les graveurs se servent pour repousser leurs planches. — (Voy. *Marteau à repousser.*)

— **de charge.** — (Arch.) — Pierre servant d'appui, de point de départ à plusieurs arcs.

Tasseau. — Petites cales (voy. ce mot), et aussi petits supports destinés à recevoir des tablettes faisant saillie dans le vide.

Tassement. — (Arch.) — Affaissement du sol et déchirements qu'il occasionne dans les constructions en maçonnerie.

Tâter. — Exécuter avec hésitation, dessiner timidement.

Tau. — Instrument sacré des Égyptiens en forme du tau grec, τ. — Se dit aussi d'une pièce de blason en forme de T—



d'une croix potencée à laquelle on donne aussi le nom de Croix de saint Antoine.

Taurobol. — Autels de l'antiquité servant au sacrifice des taureaux.

Teinte. — Nuance légère ; — aussi couleur obtenue par le mélange de plusieurs couleurs ; application d'une même couleur avec plus ou moins d'intensité. — (Voy. *Lavis, Coucher une teinte.*)

Teinté. — Recouvert d'une teinte, coloré uniformément d'une nuance légère.

Teinter. — Couvrir d'une teinte.

Télamons. — (Arch.) — Figures servant de cariatides. — (Voy. *Atlantes.*)

Téléiconographe. — Appareil à l'aide duquel on reproduit à distance un dessin au moyen de courants transmis par des fils télégraphiques.

Témoins. — (Arch.) — Se dit des monticules de terre laissés çà et là pendant les travaux de fouilles, afin de permettre de vérifier le métré des déblais.

— (Grav.) — Se dit de l'empreinte laissée sur l'épreuve d'une planche en taille-douce par les bords de la planche.

Tempera. — Substances employées dans la peinture en détrempe et à l'aide desquelles on délaye les couleurs sèches.

Temple. — (Arch.) — Edifice consacré au culte des dieux chez les Grecs et les Romains. Les temples antiques, indépendamment de leurs dimensions et de leur destination, se subdivisent en *temples à antes* (ou à pilastres à leurs angles) — *amphiprostyles* (décorés de colonnes sur leurs deux façades) — *aréostyles* (décorés de colonnes à large entre-colonnement) — *décastyles* (ornés de dix colonnes) — *diastyles* (dont les colonnes sont espacées de six modules) — *diptères* (qui avaient deux rangs de colonnes) — *eustyles* (dont l'harmonie

était parfaite) — *hexastyles* (qui avaient six colonnes de façade) — *hypètres* (sans toiture et offrant dix colonnes et un double portique) — *monoptères* (ou circulaires) — *octostyles* (ayant huit colonnes de façade) — *prostyles* (ayant un portique extérieur) — *pseudo-diptères* (dont les deux colonnades sont espacées de quatre modules) — *pycnostyles* (dont les colonnes sont espacées de trois modules) — *sistyles* (espacées de quatre modules) et *tétrastyles* (décorés de portiques à quatre colonnes).

Temporal. — (Anatom.) Os du crâne situé dans la région des tempes.

Tenant. — (Blas.) — Figures d'hommes d'armes, de Mores, de sauvages, de sirènes, d'animaux réels ou fabuleux, placés de chaque côté d'un écu. Certains auteurs réservent ce mot aux figures uniques placées d'un côté de l'écu, et leur donnent le nom de supports lorsqu'elles sont au nombre de deux et placées de chaque côté de l'écu.

Tendre. — Léger, délicat. Des couleurs tendres, d'une grande fraîcheur.

Tenon. — (Arch.) — Pièces de fer destinées à relier des assises ou des détails qui ont besoin d'être consolidés; et aussi pièces de bois ou de fer taillées de façon à faire un assemblage solide.

— (Sculpt.) — Portions de pierre ou de marbre que l'on ne détache pas pendant l'exécution d'une statue et qui ont pour but de consolider les parties trop faibles, que l'ébranlement causé par les coups de masse pourrait briser. Les tenons sont en général destinés à être enlevés à la scie, lorsque la statue occupe son emplacement définitif. Toutefois, dans les figures très mouvementées, il est parfois prudent de conserver perpétuellement les tenons



pour soutenir les jambes ou les bras très écartés du corps. Les troncs d'arbre ou les rochers informes auxquels s'appuient certaines figures en plâtre ou en marbre, les draperies pendantes et traînant sur le sol, ne sont en réalité que des tenons perpétuels que l'on a essayé de dissimuler le mieux possible.

Tenture. — Bandes de papier peint ou d'étoffe juxtaposées et disposées de façon à couvrir une surface; et aussi tapisseries recouvrant une muraille.

Térébenthine. — Produit résineux liquide. L'essence de térébenthine est un hydrocarbure usité pour dissoudre les corps gras, nettoyer les brosses à peindre, enlever le vernis des planches dont la gravure à l'eau-forte est achevée, etc.

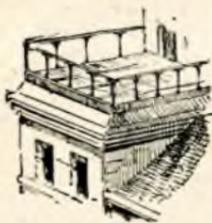
Terme. — Se dit de bustes décoratifs posés sur des gaines. Parfois on termine en gaine des figures à mi-corps avec ou sans bras. On a exécuté aussi, mais assez rarement des termes représentant deux figures juxtaposées et dont les membres inférieurs sont remplacés par une seule gaine. Les termes sont fréquemment employés dans la décoration des parcs et des jardins, et certains auteurs ont donné le nom de Termes marins aux figures de Tritons, de Naiades dont les membres inférieurs sont disposés en queues de poissons enroulées; on les utilise dans la décoration des grottes, des vasques de fontaines.



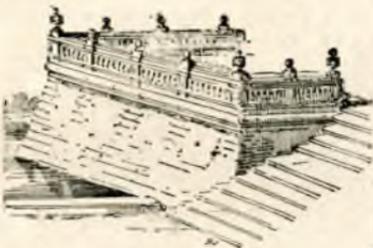
Terne. — (Céram.) — Le terne est une absence de glaçure dans certaines couleurs, tandis que les couleurs voisines sont brillantes. Cet accident est dû généralement à des mélanges de couleurs trop dures.

Terrasse. — (Arch.) — Toiture horizontale formant plate-forme au-dessus d'une construction. L'étage supérieur des maisons romaines ou *solarium* offrait

le plus souvent l'aspect d'une véritable terrasse décorée de treilles, d'arbustes et de fleurs. — Etendue de terrain dis-



posée en plan horizontal au-devant d'une construction élevée sur une pente. — Se dit surtout de vastes espaces bordés de balustrades. Le parc de Versailles offre de magnifiques exemples de terrasses superposées reliées par des escaliers, et la terrasse du château de Saint-Germain-en-



Laye, construite par Le Nôtre en 1676, offre une largeur de 35 mètres sur plus de deux kilomètres et demi de longueur.

Terre. — Figure naturelle de blason. L'élément terrestre est représenté en blason par des montagnes, des rochers, des terre-pleins, etc.

— **de momie.** — (Voy. *Mummie.*)

— **d'ombre.** — Couleur brun rouge provenant de Nocera en Ombric, et de même ton à peu près que la terre de Sienna.

— **glaise.** — (Sculpt.) — Terre pesante, compacte, onctueuse et ductile, facile à pétrir sous les doigts lorsqu'elle est humectée. Elle sèche rapidement et devient cassante et friable. Aussi les maquettes des sculpteurs sont-elles fréquemment arrosées à l'aide de petites pompes spéciales, et, lorsque l'artiste a cessé de travailler, entourées de linges fins dont on entretient l'humidité avec soin.

Terre de Sienna. — (Peint. et aquar.) — Il y a deux sortes de couleurs de ce nom. La terre de Sienna *naturelle* est d'un ton jaunâtre assez froid. La terre de Sienna *brûlée* donne un ton très chaud et très coloré. Ces deux couleurs, fabriquées pour l'aquarelle, ont la propriété de se dissoudre promptement dans l'eau. Elles permettent d'appliquer très facilement sur le papier des teintes d'une limpidité parfaite. On les utilise fréquemment aussi bien dans les aquarelles pittoresques que dans les dessins topographiques et les lavis de constructions et de machines.

— **plein.** — (Arch.) — Masse formée entre deux piles d'un pont, à la pointe d'une île par exemple. Une sta-



tue d'Henri IV est érigée sur le terre-plein du Pont-Neuf à Paris. — Et aussi sorte de terrasse dont les terres sont soutenues par des murailles ou des contre-forts.

Teston. — (Numism.) — Monnaie française du règne de Louis XII. — Monnaie anglaise du règne de Henri VIII.

Tête. — Se dit, en peinture et en sculpture, de la dimension, de la hauteur de la face humaine. Une figure qui mesure sept têtes et demie de hauteur, c'est-à-dire dont la hauteur est égale à sept fois et demie la dimension du visage, de la face et du crâne réunis et mesurés verticalement.

— (Arch.) — Se dit des deux faces verticales des claveaux d'une voûte.

— **de caractère.** — On désigne ainsi, en style académique, un visage d'une expression énergique bien que conventionnelle. Tête de caractère, figure d'expression sont des locutions à peu près synonymes. On a institué des con-

cours dans lesquels les concurrents ont à reproduire un modèle auquel on a donné une attitude énergique indiquant une passion violente. A l'aide de cette pose, les mouvements des muscles sont fortement accusés, partant plus faciles à saisir, et le caractère de la figure est nettement accentué. — On dit aussi qu'un groupe, qu'un paysage a du caractère, lorsqu'il se présente d'une façon typique, personnelle, et qu'il s'impose soit au point de vue de la ligne, soit au point de vue de la couleur.

Tête de clou. — (Arch.) — Motif d'ornementation usité surtout dans le style roman. Les têtes de clou sont, le plus souvent, décorées de facettes ou de saillies, et sont juxtaposées.



Ces motifs sont quelquefois espacés et offrent l'aspect de têtes monstrueuses dont les traits sont gravés en creux ; elles sont désignées alors plus communément sous les noms de corbeaux ou de modillons.

— **de béliet.** — (Art déc.) — Motif d'ornementation se composant d'une tête de béliet vue de face et dont les cornes sont souvent reliées par une guirlande.

— **d'un mur.** — (Arch.) — Partie extrême d'un mur d'une épaisseur supérieure à celle du reste de la muraille.

Tétraèdre. — Se dit, en géométrie, d'un solide à quatre faces planes. Une pyramide tétraèdre.

Tétragramme. — Se dit de lettres mystiques placées dans un triangle et figurant le nom de Dieu.

Tétrastyle. — (Arch.) — Se dit des temples ornés de quatre colonnes.

Texture. — (Peint.) — S'entend de la disposition des touches par entrecroisement, ou de tons voisins, de nuances différentes d'une même couleur par alternance et juxtaposition. Le secret de la vibration des verts dans les

paysages de l'Anglais Constable tient à ce qu'il procède par une texture de verts d'intensité différente.

Théâtral. — Se dit de figures peintes ou sculptées dont l'attitude manque de naturel, dont le mouvement est exagéré, ampoulé. Une statue d'une tournure par trop théâtrale. Une scène rendue d'une façon théâtrale, qui manque de simplicité.

Théâtre. — (Arch.) — Vaste construction divisée en deux parties bien distinctes : la salle, réservée aux spectateurs, et la scène, réservée aux acteurs. Les théâtres antiques étaient à ciel ouvert ; les théâtres modernes, éclairés aujourd'hui soit au gaz, soit à l'électricité, se composent en général de vastes scènes en avant desquelles sont placées, en hémicycle ou en fer à cheval, des galeries destinées au public et superposées en étages.

— **d'eau.** — (Art des jardins.) — Se dit, en architecture hydraulique, de l'agencement des vasques, jets d'eau, cascades formant un ensemble décoratif.

Therms. — Ensemble de constructions romaines destinées aux bains. Les therms comprenaient de nombreuses salles, des piscines, étuves, etc., et couvraient parfois une surface de terrain considérable.

Tholus. — (Arch.) — Clef de coupole et aussi ensemble d'un dôme.

Thyrse. — Sorte de tige ou de javelot entouré de pampres et de lierres, se terminant par une pomme de pin, et servant d'attribut à Bacchus et à ses suivants, prêtres et prêtresses. Suivant certains auteurs, le thyrse se terminait en pointe de javelot représentant la ruse du combattant cherchant à dissimuler ses armes sous des flots de rubans, et le thyrse sous la forme d'un bâton terminé en forme de pomme de pin symbolisait la vie pacifique. Dans leurs cérémonies religieuses, les Phéniciens, les Egyptiens,



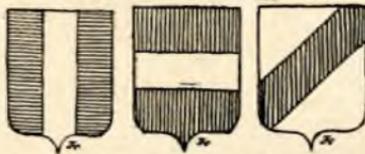
les Grecs et même les Juifs portaient des thyrses.

Tiare. — Coiffure des rois persans; — en usage aussi chez les Juifs. Bonnet orné de trois couronnes réservé au souverain pontife.

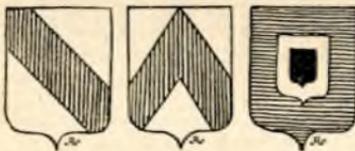
Tibicen. — Joueur de flûte antique.

Tibicine. — Joueuse de flûte antique.

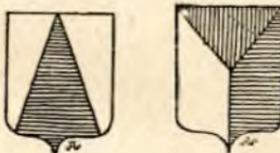
Tiercé. — (Blas.) — Division de l'écu en trois parties égales. Le tiercé par le parti s'appelle *tiercé en pal*; le



tiercé par le coupé, *tiercé en fasce*; le tiercé par le taillé, *tiercé en barre*, et



le tiercé par le tranché, *tiercé en band* de Il y a aussi le *tiercé en chevron*, le *tiercé en écusson*, le *tiercé en pointe*, le *tiercé*



en pointe, le *tiercé en abîme*. Le tiercé est une des divisions qui modifient le plus l'aspect de l'écu.

Tierceron. — (Arch.) — Nervures d'arête placées dans les angles d'une voûte de style gothique.

Tierces ou **Tierches.** — (Blas.) — On désigne ainsi les fascés, bandes

et barres très minces disposées trois par trois. Les tierces sont des fascés en devise posés trois par trois, de même que les jumelles sont posés deux par deux; mais toutes les trois ne doivent occuper ensemble que la largeur d'une fasce ordinaire.



Tierches. — (Blas.) — (Voy. Tierces.)

Tiers-point. — (Perspect.) — Point pris sur la ligne de vue où convergent les diagonales.

— (Arch.) — Point d'intersection de deux arcs d'ogive, et aussi tracé en ogive. Un arc en tiers-point, une voûte en tiers-point.

Tiers-poteau. — (Arch.) — Pièce de charpente renforçant une cloison légère.

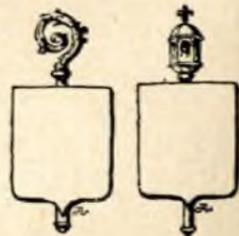
Tige. — (Sculpt.) — Se dit, dans certains motifs d'ornementation, dans certains rinceaux, des branchages cylindriques d'où sortent les feuillages. Parfois ces tiges, légèrement renflées



vers l'extrémité où s'épanouit un fleuron, où commence un culot, sont décorées de cannelures ou de stries; parfois aussi ces tiges sont unies.

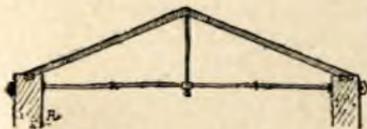
— (Arch.) — Fût de colonne; — et aussi support d'une vasque de fontaine.

Timbrer. — (Blas.) — C'est placer au-dessus de l'écu un casque, une couronne, ou tout autre couvre-chef. On dit aussi, en blasonnant les armoiries des dignitaires de l'Église, que les écus sont timbrés d'une crosse, d'un bâton pastoral.



Tirage. — Impression d'un bois gravé, d'une planche en taille-douce, à plusieurs exemplaires. Un tirage à grand nombre, un tirage limité, un tirage de luxe.

Tirant. — (Arch.) — Pièce horizontale d'une ferme, destinée à combattre la poussée des deux arbalétriers.



Le tirant est suspendu au poinçon en son milieu, afin de diminuer sa flexion. Il est souvent en fer.

Tire-fond. — (Arch.) — Anneau de fer pourvu d'une pointe à vis.

Tire-ligne. — Instrument formé de deux lamelles plates qu'une vis de pression permet de rapprocher et qui, rempli d'encre de Chine, sert à tracer des lignes d'une largeur absolument régulière. Il y a des tire-lignes destinés à tracer les lignes droites; pourvus d'un manche mobile pouvant être dévissé et servant de pointe; d'autres tire-

lignes, au contraire, peuvent s'adapter à des compas et servent à tracer les circonférences et les lignes courbes, formées d'arcs de cercle.

Tirer. — Exécuter le tirage d'une gravure, imprimer une planche gravée. Des épreuves bien tirées, tirées à grand nombre.

Tires. — (Blas.) — Se dit d'une rangée de vair (voy. ce mot). Le beffroi est composé de trois tires, le vair de quatre et le contre-vair de six.

Tissierographie. — Procédé de gravure en relief inventé par Louis Tissier, de 1831 à 1839, à l'aide duquel on pouvait tirer typographiquement des dessins modelés en hachures, exécutés à la plume, au pinceau, des exerts sur papier autographique, des décalques de bois gravés, d'épreuves en taille-douce. — (Voy. *Lithostéréotypie*.)

Toile. — Se dit des toiles tendues sur châssis et sur lesquelles on exécute des peintures à l'huile.

— à **marouflage.** — Toiles destinées à être marouflées (voy. ce mot), après avoir été peintes dans l'atelier de l'artiste, où elles étaient tendues sur des châssis provisoires.

— **décor.** — Se dit de toiles lisses ou rugueuses de largeur variable (1^m,25 à 2^m,60), et sur lesquelles on exécute la peinture de décoration.

— de **fausse mesure.** — Se dit de certaines dimensions de toiles qui diffèrent des mesures régulières (voy. *Toiles de mesure régulière*), mais qui, malgré cela, se trouvent toutes préparées chez les marchands de couleurs. Bien que leurs dimensions varient parfois, suivant les fabricants, les toiles de fausse mesure ont, en général, pour point de départ une *toile de 4*, de 0^m,325 sur 0^m,200 (la mesure régulière étant de 0^m,325 sur 0^m,240), et vont jusqu'à la *toile de 30*, qui mesure 0^m,920 sur 0^m,675, tandis que les *toiles de 30*, de mesure régulière, ont 0^m,92 sur 0^m,73. Ces toiles prennent aussi le nom de « toiles pour paysage et marine », et se prêtent aussi bien aux sujets en hauteur qu'aux sujets en largeur.

— de **fond.** — Se dit, dans la décoration théâtrale, des rideaux ou toiles verticales occupant le fond de la scène et sur lesquelles sont représentés les derniers plans, les lointains; les premiers plans étant formés par les coulisses posées en avant de cette toile de fond.



— de **mesure régulière.** — Toiles toutes préparées et de dimensions uniformes que l'on trouve chez les marchands de couleurs. La *toile de 1* mesure 0^m,215 sur 0^m,160; la *toile de 2*, 0^m,245 sur 0^m,190, et ainsi de suite,

toujours en augmentant de plusieurs centimètres, mais non suivant une progression régulière. Ainsi une *toile de 10* mesure 0^m,54 sur 0^m,46 ; une *toile de 20*, 0^m,730 sur 0^m,595 ; une *toile de 100*, 1^m,620 sur 1^m,295, et une *toile de 120*, 1^m,950 sur 1^m,295 (voy. *Toiles de fausse mesure*). Ces dimensions se font en toile fine et en toile ordinaire, sur châssis ordinaire et sur châssis à clef, et aussi de forme carrée ou de forme ovale.

Toile de un. — Se dit de la plus petite dimension des toiles qui se trouvent toutes préparées chez les marchands. — Une étude exécutée sur une toile de un. — (Voy. *Toiles de mesure régulière*.)

— **en pièces.** — Toiles de grande largeur (2 et 3 mètres), qui se vendent chez les marchands de couleurs au mètre linéaire, et sont destinées aux tableaux de grandes dimensions, aux plafonds, panneaux décoratifs, etc.

— **imprimée.** — Toiles décorées par impression de motifs peints de diverses couleurs.

— **ordinaire.** — Espèce de toile usitée pour recouvrir les châssis destinés à la peinture à l'huile. — (Voy. *Coutil*.)

— **peinte.** — Toiles peintes de diverses couleurs et servant de tentures décoratives. Il y a des toiles peintes qui sont de véritables tableaux d'une exécution très spirituelle. D'autres toiles peintes, fabriquées industriellement, sont exécutées à l'aide de vignettes, de poncis, permettant de reproduire rapidement et identiquement des motifs d'ornementation, des rinceaux, des guirlandes, bordures, etc.

— **plafond.** — Toile de grande largeur (depuis 2^m,50 jusqu'à 6 mètr.) destinée à la peinture des plafonds. — (Voy. *Toile en pièces*.)

— **tapisserie.** — Se dit de trois sortes de toiles, dénommées : *toiles-Gobelins*, *toiles point reps* et *toiles point carré*, sur lesquelles on exécute, par un procédé nouveau, à l'aide de couleurs spéciales, des peintures qui imitent l'aspect rugueux, le grain de la tapisserie, mais qui ne rappellent que bien rarement

la douceur de modelé des véritables tapisseries et sont loin d'offrir les mêmes garanties de solidité et de durée.

Toise. — Ancienne mesure de longueur égale à 1^m,949.

Toiser. — Mesurer une dimension linéaire, métrer une surface plane.

Toit. — (Arch.) — Partie supérieure d'un édifice, surface inclinée destinée à recevoir les eaux pluviales, et à les rejeter à l'aide de gouttières, de façon à protéger de l'humidité les murs et l'intérieur d'une construction.

— **en bâtière.** (Arch.) — Nom donné aux toitures de clocher, formées seulement de deux surfaces obliques s'inclinant en forme de bât. Certaines églises romanes offrent des exemples de clochers en bâtière, dont les pignons sont parfois percés d'ouvertures géminées.



— **en terrasse.** — (Arch.) — Toiture dont l'inclinaison est très faible, toiture presque horizontale. — (Voy. *Terrasse*.)

— **pectiné.** — (Arch.) — Toiture conique à bord dentelé comme les bords d'un peigne. Dans les édifices de style gothique, lorsque les couvertures des tourelles n'offraient qu'un très court diamètre,

on se servait de très petites ardoises taillées en forme d'écaïlle demi-ronde, ou à dents aiguës, car les angles droits des ardoises plates appliquées sur une surface curviligne convexe auraient fait des cornes saillantes,



désagréables à l'œil et, de plus, d'une grande fragilité. Les architectes du moyen âge se servaient, pour la toiture de ces tourelles, soit d'ardoises en écaïlles ordinaires, soit même d'ardoises en écaïlles *biaises*, et au xiii^e et au xiiii^e siècle, ces ardoises mesuraient parfois

près de quinze millimètres d'épaisseur.

Toiture. — (Arch.) — Couverture d'un édifice et matériaux usités pour l'établissement de ces couvertures. Une toiture élevée, une toiture en ardoises.

Tôle. — (Peint. sur émail.) — Plaque de métal sur laquelle on pose les émaux pour les passer au feu. Afin d'éviter les vapeurs et les écailles, certains artistes se servent de petites plaques d'or au lieu de tôle de fer, qu'il faut faire rougir au feu et fréquemment marteler sur le tas, dans le but d'éviter toute altération.

Tombe. — (Arch.) — Dalles recouvrant une sépulture. — (Voy. *Pierre tombale, Tombeau.*)

Tombeau. — (Arch.) — Monument érigé à l'endroit où reposent les restes d'un mort. La forme des tombeaux a varié suivant les styles et les époques. Les tombeaux égyptiens et romains occupaient parfois des emplacements considérables. Au moyen âge, on construisait des tombeaux qui, le plus souvent, accolés à des églises ou placés à l'intérieur des chapelles, affectaient la forme d'édifices en miniature. Pendant la Renaissance, les tombeaux décorés de pilastres, de colonnes, d'entablements, de statues équestres, prirent parfois une importance considérable. Au xvii^e et au xviii^e siècle, les tombeaux des hommes illustres furent souvent conçus avec un sentiment exquis de l'art décoratif. A notre époque, le style néo-grec a prévalu pour l'exécution des tombeaux qui, en général, sont de forme pyramidale et ornés de bas-reliefs, de moulures d'un profil très sobre.

Ton. — Résultat du mélange d'une nuance avec du noir et du blanc (voy. *Nuance*). Se dit aussi de l'éclat, de l'intensité des teintes, de l'effet dominant, des couleurs d'un tableau. Des tons chauds, des tons vigoureux, des tons froids.

— **bitumineux.** — (Voy. *Bitumineux.*)

— **ivoire.** — Blanc très légèrement jaunâtre ou verdâtre.

Ton local. — Se dit du ton général

recouvrant une surface dont le modelé est obtenu à l'aide de touches plus foncées représentant les ombres, et de touches plus claires indiquant les lumières.

— **neutres.** — Se dit d'une gamme de tons rompus, de nuances effacées, et qui, précisément à cause de cette neutralité, aident à faire valoir d'autres tons, d'autres colorations plus vives. Les tentures d'un ton neutre font vibrer les notes éclatantes des tableaux.

Tonalité. — Ensemble de tons, subordonné à un ton dominant. Une tonalité vigoureuse. Un tableau peint dans une tonalité violette.

Tonduin. — (Arch.) — Se dit parfois des *tores* (voy. ce mot), ou grosses baguettes.

Topaze. — Pierre précieuse d'un ton jaune. — La topaze brûlée est d'un ton plus foncé.

Topographique. — Se dit de plans, de cartes représentant avec détails la forme d'une contrée, d'un pays.

Toque. — Se dit particulièrement du bonnet des anciens doges de Venise. La toque ducale était richement ornée et pourvue d'oreillettes. On donnait aussi le nom de toque à la coiffure d'apparat, au bonnet de velours noir surmonté de plumes et d'aigrettes que portaient, avant 1815, les hauts dignitaires de la noblesse impériale.



Torcher. — (Peint.) — Essuyer, nettoyer. Torcher une palette, torcher des pinceaux.

Torchère. — Figure allégorique soutenant un flambeau, un candélabre, un foyer de lumière. On donne ce nom à des vases de métal pourvus d'un manche, et à l'intérieur desquels on place des matières inflammables qui, par leur combustion, produisent une flamme intense; et aussi à des supports de forme élancée sur lesquels on peut poser un foyer de lumière.



Tore. — (Arch.) — Moulure à profil convexe. Ce profil est ordinairement formé d'une demi-circonférence ; cependant il existe dans l'architecture gothique des tores à profil elliptique,

ou dont le profil est formé de deux portions de cercle se coupant à angle aigu.

Toreuma. — (Sculpt.) — Nom donné par les anciens aux bas-reliefs exécutés en métal et ciselés.

Torque. — (Blas.) — Bourrelet placé au sommet des casques posés en cimier. (Voy. *Taré*.) La torque est toujours des deux principaux émaux entrant dans la composition des armoiries et des lambrequins.

Torsade. — (Art déc.) — Motif d'ornementation, imitant une sorte de



gros câble tordu ; frange tordue, pour orner les rideaux, les draperies, les écharpes.

Torse. — Partie d'une figure humaine, d'une statue, comprenant les épaules, les reins et la poitrine. Se dit aussi d'une statue privée de la tête et des bras. Une étude de torse. Un torse nu. Le *torse du Belvédère* découvert à Rome à la fin du xv^e siècle et conservé au Musée du Vatican, et le *torse Farnèse*, conservé à Naples, sont deux admirables morceaux de sculpture antique.



Torser. — Exécuter une colonne torse. Torser un fût.

Torsinage. — Opération qui consiste à imprimer à une pièce de verre en fusion un mouvement de torsion. Les

verres vénitiens filigranés sont souvent décorés à l'aide du torsinage.

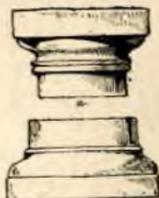
Tortil. — (Blas.) — Se dit des trois rangs de perles qui entourent le cercle formant la couronne de baron ; et aussi d'un ornement en sorte de torque (voy. ce mot) servant de couronne aux figures de Mores représentées dans certaines armoiries.

Tortillé. — (Blas.) — Se dit d'une figure portant le tortil. Quatre têtes de Mores de sable tortillées d'argent.

Tortillis. — (Arch.) — Ornements vermiculés creusés à l'outil sur des bossages.

Tortillon. — Sorte d'estompe en papier. Les tortillons sont surtout employés dans les dessins au fusain ou au pastel.

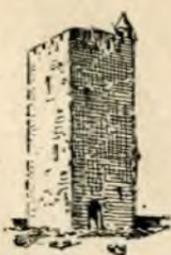
Toscan. — (Arch.) — Ordre d'architecture de style étrusque, nommé aussi ordre rustique et qui était employé pour décorer les rez-de-chaussée de certaines constructions romaines, telles que le théâtre de Marcellus. Cet ordre, décrit par Vitruve, n'est qu'une reproduction dégénérée et abâtardie de l'ordre dorique grec. L'ordre toscan selon Vignole n'est aussi qu'un ordre dorique de proportions moins élégantes.



Touche. — Façon dont les tons sont posés par le peintre à la surface de la toile. Une touche spirituelle. Manquer de touche. Indiquer un modelé à l'aide de quelques touches habilement posées.

Tcur. — (Arch.) — Construction beaucoup plus haute que large, à base circulaire, polygonale ou carrée. Les tours des châteaux forts servaient de donjon et aussi à relier les courtines et à défendre l'angle d'une enceinte fortifiée. Au xii^e siècle, ces tours étaient carrées ; au xiii^e, elles étaient circulaires ; et du xiv^e au xvi^e, elles se rapprochent de la forme carrée, surtout pour les tours ser-

vant de donjon. — Enfin on désigne aussi sous le nom de tours les clochers



d'éguses dont la base est carrée, les étages supérieurs parfois polygonaux, et qui ne se terminent pas en pyramide.



Les tours de Notre-Dame de Paris. La tour de Saint-Ouen de Rouen.

Tour ajourée. — (Blas.) — Tour percée d'ouvertures par lesquelles on aperçoit le champ de l'écu.

— **crénelée.** — (Blas.) — Le nombre des créneaux doit être spécifié en blasonnant.

— **del'horloge.** — (Arch.) — Tour dépendant ou non d'un château, clocher d'église, dans lequel est placée une horloge dont le cadran sert parfois de motif de décoration. On désignait aussi sous le nom de pavillon de l'Horloge le pavillon central du palais des Tuileries, aujourd'hui démoli, dans l'attique duquel était posé un cadran. Cette dénomination, d'ailleurs, de pavillon de l'horloge est encore appliquée dans un certain nombre de châteaux.

— **donjonnée.** — (Blas.) — Tour surmontée de tourelles.

Tour de Gales. — Se dit, en archéologie, des tours de l'époque gauloise qui ont été construites en galet.

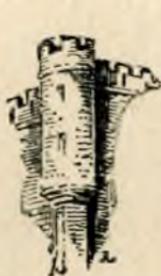
— **à guillocher.** — (Voy. *Guillocher.*)

— **à portrait.** — Machine qui permet de réduire à la dimension voulue et sur un petit bloc d'acier une esquisse beaucoup plus grande de la composition d'une face de médaille ou de monnaie. L'artiste a d'abord exécuté son œuvre en terre ou en cire et préalablement il a fait fondre une épreuve en fer ou en bronze.

— **de main.** — Habileté d'exécution.

— Se dit aussi de la façon adroite avec laquelle on surmonte les difficultés d'un procédé, d'une opération purement mécanique. Attraper le tour de main. Connaître le tour de main.

Tourelle. — (Arch.) — Principalement, dans l'architecture gothique et de l'époque de la Renaissance, petites tours

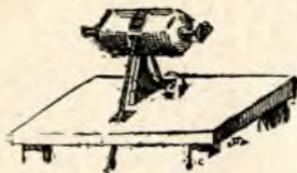


servant ordinairement d'escalier et offrant aussi à l'intérieur de petits réduits plus ou moins richement décorés. Quelquefois elles prennent naissance au niveau du sol, quelquefois aussi ces tourelles, de forme circulaire ou polygonale, sont placées en encorbellement, en saillie sur le vide et se terminent en cul-de-lampe.

Touret. — (Grav. en pierres fines.)

— Le touret est un petit tour portant les bouterolles qui usent, au moyen de la poudre de diamant ou d'émeri mélangée d'huile dont elles sont enduites, les parties de la pierre qu'on leur présente.

Le mouvement est communiqué à l'arbre du **touret** par une grande **roue** de bois



placée sous l'établi et mise en mouvement à l'aide d'une pédale.

Tourmaline. — Pierre dure formée de silicate à base de chaux ou de magnésie, contenant de l'acide borique et du fluor dont il existe des variétés incolores ou d'un vert violet ou rouge brun foncé tirant sur le noir.

Tourmenté. — Se dit d'un contour dont les lignes manquent de simplicité, d'une composition bizarre, touffue, trop cherchée.

Tournage. — (Céram.) — Façonage à l'aide du tour à potier.

Tournassage. — (Céram.) — Opération qui a pour but de régulariser l'épaisseur des pièces à l'aide du tour ou d'outils spéciaux.

Tournassins. — (Céram.) — Tour de construction spéciale et outils destinés au tournassage.

Tourné. — (Blas.) — Se dit de pièces penchantes, soit en barre, soit en bande. Des croissants tournés en bande de gueules.

Tournure. — Aspect caractéristique d'une figure, d'un dessin, désinvolture ou grandeur de lignes remarquables. Une figure d'une tournure élégante, un morceau de sculpture d'une fière tournure.

Tourteaux. — (Blas.) — Pièce de second ordre ayant la forme de disques toujours de couleur, tandis que les besants sont toujours de métal. — (Voy. *Besants.*)

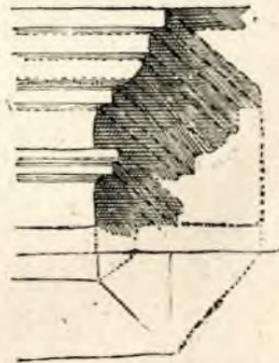
Trabe. — (Blas.) — Traverse de l'ancre d'un navire.

Trace. — (Art déc.) — Se dit du tracé grandeur d'exécution exécuté sur

la toile d'après les maquettes. Commencer la trace d'une toile de fond.

Tracé. — Contour, ensemble de lignes délimitant une surface. Un tracé très savant. Un tracé d'une extrême complication.

— **géométrique des ombres.**
— Tracé qui a pour but de déterminer exactement la forme des ombres por-



tées et les parties lumineuses d'un corps, étant donnée la position du point lumineux par rapport à ce corps. — (Voy. *Perspective des ombres, Saillie.*)

Tracer en grand. — (Arch.) — Tracer sur une surface plane, le plus souvent sur une aire en plâtre, les détails et profils, grandeur d'exécution, suivant lesquels les pierres doivent être taillées et appareillées.

— **sur le terrain.** — (Arch.) — Indiquer sur le terrain, à l'aide de piquets ou de tracés sur des objets fixes, l'emplacement et les dimensions d'une construction.

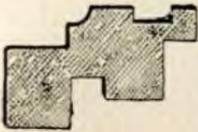
Traîner une moulure. — (Arch.) — Exécuter une moulure en faisant glisser sur deux tringles parallèles un profil en métal qui découpe dans la masse humide du plâtre le profil de la moulure.

Trait. — Contour. Dessin au trait. Gravure au trait. Dessin, gravure, qui ne représentent que le contour des formes.

Trait. — (Arch.) — L'art du trait ou du tracé de la coupe des pierres. Les charpentiers se servent aussi de l'art du trait pour indiquer la coupe, l'assemblage des pièces de bois.

— (Blas.) — Se dit d'un des rangs des carrés de l'échiquier. Un échiqueté d'or et d'azur de quatre traits.

— **de force.** — (Dessin.) — Les traits de force dans le dessin d'architecture et surtout dans la topographie servent à indiquer dans un objet les contours du côté de l'ombre. Ils consistent en un large trait à l'encre de Chine ou au carmin, si le plan de l'objet représenté est recouvert de cette teinte.



— **Traiter.** — Exécuter. Représenter. Traiter un sujet avec esprit. Des figures mal traitées. Un groupe heureusement traité.

Trame. — Réseau régulier de la similigravure.

Tranché. — (Blas.) — Le tranché se dit d'un écu divisé en deux parties par une ligne oblique inclinant de droite à gauche. Le tranché peut être crénelé, endenté, retranché, taillé, etc. Le tranché est fréquemment employé dans les armoiries allemandes.

Trangle. — (Blas.) — Se dit d'une fasce très étroite. La devise ne doit avoir que le tiers de la largeur normale de la fasce. Le trangle ne doit en avoir que le sixième. Le trangle est fréquemment usité dans les armoiries allemandes.

Tranquille. — Se dit d'une œuvre exécutée dans une tonalité douce et harmonieuse; d'un objet, d'un ensemble calme et paisible.

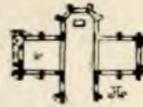
Transémaux. — Terme proposé par M. Salvétat pour désigner les

émaux faïences transparents. (Voy. *Opémaux.*) Les opémaux deviennent des transémaux par addition d'un opémaïl incolore.

Transept. — (Arch.) — Petit bras



de la croisée des églises gothiques. Le transept méridional. On écrit quelquefois *Transept*. Il existe quelques rares exemples d'églises à deux transepts. L'église collégiale de Saint-Quentin en offre un spécimen remarquable.



Transparent. — Décorations peintes sur toile ou sur papier huilé et qu'on éclaire par derrière à l'aide d'un foyer de lumière.

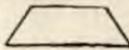
Transport sur pierre. — (Lith.)

— Mode de préparation d'une pierre lithographique au moyen d'un dessin tracé à l'encre grasse sur un papier spécial, que l'on applique ensuite sur la pierre où il dépose ses parties grasses. On dit aussi *report*. Reporter une épreuve lithographique de façon à obtenir par le décalque une nouvelle pierre sur laquelle on puisse effectuer de nouveaux tirages.

Trapèze. — Quadrilatère dont deux côtés sont inégaux et parallèles. On donne le nom de trapézoïdre à un solide dont les faces ont la forme du trapèze, et particulièrement à celui dont les vingt-quatre faces offrent l'aspect de quadrilatères symétriques.

Trapézoïdal. — En forme de trapèze. On dit aussi une forme trapézoïde.

Trappe. — (Arch.) — Ouverture pratiquée dans des planchers ou pla-



fonds et fermée de grilles ou de volets.

Travaillé en bosse. — (Voy. *Relevé en bosse.*)

Travailler. — (Peint.) — Se dit de la façon dont les couleurs à l'huile changent de ton sous l'influence du temps et de l'air. Des bleus qui travaillent.

— (Arch.) — Se dit d'un bâtiment, d'une construction qui foule, qui éprouve un tassement, de panneaux de menuiserie, d'assemblages, de meubles qui, sous l'influence des conditions atmosphériques, se disjoignent, dont les surfaces deviennent gauches.

Travée. — (Arch.) — Dans le style gothique, divisions formées par les arcades d'une nef, d'un cloître, d'une galerie. Une nef qui a



huit travées. — Se dit aussi dans l'architecture classique de l'intervalle compris entre deux pilastres. La décoration d'une travée.

Traverse. — (Blas.) — On désigne ainsi la barre diminuée; c'est une sorte de filet étroit qui se place souvent dans les armes des bâtards.

— **alésée.** — (Blas.) — Traverse ne touchant pas les bords de l'écu. Dans ce cas elle est dite bâton péri en barre.

Travertin. — (Arch.) — Sorte de tuf employé dans les constructions.

Trèfle. — (Arch.) — Motif d'ornementation de l'époque gothique formé de trois lobes ou portions de cercle. Il y a des trèfles simples et des trèfles composés, c'est-à-dire à l'intérieur desquels sont inscrits d'autres trèfles.



Trèfle. — (Figure de blason.) — Petite feuille à trois lobes avec une queue légèrement ondulée.

Treille. — (Arch. des jardins.) — Décoration de jardins formée de ceps de vigne ou de plantes grimpantes assujetties contre des murailles, treillages, berceaux en forme de voûte, etc. Au moyen âge et dès le XII^e siècle, on élevait dans les jar-



dins des berceaux en treillage. Les treilles du jardin du palais près de la place Dauphine à Paris étaient célèbres. A partir du XVII^e siècle et pendant les siècles suivants on édifia des « architectures » en treillage, c'est-à-dire des sortes de portiques parfois d'une extrême richesse et d'une prodigieuse hauteur.

Treillis. — (Blas.) — Se dit du grillage des casques, et aussi de treilles garnies de clous. — (Voy. *Treillisé.*)

Treillisé. — (Blas.) — Bandes et barres entrelacées et clouées à leur point d'intersection, dont le métal ou l'émail doit être spécifié dans le blason. Le treillis diffère des frettes en ce que ces dernières ne sont pas clouées. D'argent aux treillis de gueules. De gueules treillisé d'argent.

Trembloté. — Se dit dans les croquis à main levée d'un trait qui manque de fermeté.

Trémie. — (Arch.) — Place occupée dans la charpente du plancher par le foyer d'une cheminée.



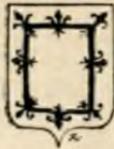
Trépied. — Qui a trois pieds. Se dit de la manière dont se terminent certains meubles, les padaires, torchères,



brûle-parfums reposant sur trois griffes, se terminant en trépieds. On donnait particulièrement ce nom dans l'antiquité au

siège à trois pieds sur lequel se plaçait la Sibylle lorsqu'elle rendait ses oracles.

Trescheur. — (Blas.) — Se dit d'une orle très étroite. On dit aussi *essonnier*. On rencontre fréquemment dans les armoiries des exemples de trescheurs simples ou doubles, fleuronsnés ou contre-fleuronnés et parfois fleurdelisés.

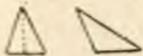


Trésor. — (Arch.) — Se dit, dans certains édifices gothiques, de petits bâtiments isolés, de chapelles ou de sacristies où étaient conservés les reliques et les objets du culte en métal précieux.

Tressaillé. — (Céram.) — Se dit d'une poterie dont la couverte est fendillée d'une multitude de gerçures ou tressaillures. On dit aussi *truité*. — (Voy. *Craquelé*.)

Tresse. — (Arch.) — Motif d'ornementation de moulure plate ou convexe formé de bandelettes tressées. Dans le style roman on trouve de fréquents exemples de tores ornés de tresses.

Triangle. — Figure géométrique qui a trois côtés et trois angles. Un triangle est rectangle lorsqu'il a un angle droit; équilatéral quand ses trois côtés et ses trois angles sont égaux; isocèle quand il a deux côtés égaux, et scalène



LEXIQUE.

quand ses trois côtés sont inégaux.

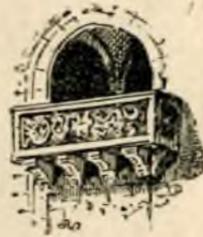
Triangulaire. — Qui a trois angles, qui a la forme d'un triangle.

Tribune. — (Arch.) — Hémicycle des basiliques romaines et, dans tous les styles, galerie élevée au-dessus du



sol, supportée par des colonnes, des arcades. Passage pratiqué dans l'épaisseur des murailles des édifices gothiques et bordé de balustrades à jour.

Se dit aussi parfois de la plate-forme des jubés, du haut de laquelle on instruisait les fidèles. Les tribunes d'orgue sont les balcons en avant des buffets d'orgues.



Trichromogravure. — Procédé de similigravure en trois couleurs, bleu, jaune, rouge, à l'aide de trois clichés photographiques et dont la juxtaposition ou la superposition de pointillés permet d'obtenir tous les tons.

Triclinium. — (Arch.) — Salle de réception des maisons romaines.

Trident. — Fourche à trois dents. Neptune est toujours représenté armé du trident. On donne aussi cet attribut aux divinités de la mer, Tritons, Néréides, etc., représentés dans les scènes mythologiques, comme groupes décoratifs de vasques ou de fontaines, etc.



Triforium. — (Arch.) — Galerie placée au-dessus des nefs latérales, des basiliques ou des églises. Parfois le tri-

forium occupe toute la largeur des collatéraux, parfois aussi il consiste seulement en une étroite galerie de service adossée aux combles des bas côtés. Ces galeries voûtées avaient pour but de former un arc-boutant continu destiné



à contrebuter la poussée du berceau central. Quelquefois le triforium s'ouvre directement sous le comble des collatéraux; enfin, comme à la cathédrale d'Amiens, on trouve un triforium séparé du comble en appentis, par une cloison fixe.

Triglyphe. — (Arch.) — Motif d'ornementation de la frise d'ordre dorique formé d'une partie légèrement saillante et creusée de cannelures verticales, séparées par des listels auxquels certains auteurs donnent le nom de *fémur*. Dans les temples grecs, les angles des entablements sont renforcés par deux triglyphes, un sur chaque face. Dans les temples romains, au contraire, ce sont deux demi-métopes qui forment l'angle de la frise, et les triglyphes sont toujours placés dans l'axe des colonnes.



Trilithe. — (Voy. *Lichaven*.)

Trilobe. — Motif d'ornementation à trois lobes. On dit aussi trèfle. Le trilobe a été fréquemment employé dans le style gothique du XII^e au XVI^e siècle. Les exemples de



meneaux, d'arcatures trilobées sont très nombreux et quelquefois le point d'in-

tersection des arcs de cercle se termine par un bouquet de feuilles.

Tringle. — (Arch.) — Petite moulure placée à la base des triglyphes doriques.

— Baguette longue et étroite qui sert à former des moulures.

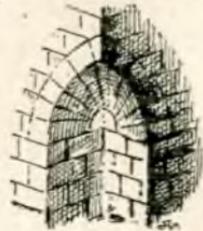
Triptyque. — Tableau peint sur un panneau que recouvrent deux volets mobiles autour de charnières. Il existe aussi des triptyques décorés de bas-reliefs peints et dorés. Rubens a peint de superbes triptyques. Les triptyques de la cathédrale d'Anvers. Un tableau monté en triptyque. Un volet de triptyque.



Trochisque. — Petit cône de couleur réduite en pâte humide qu'on laisse sécher à l'air avant de la broyer à l'huile.

Trochyle. — (Arch.) — Moulure à profil concave séparant ordinairement deux tores ou moulures convexes. Le trochyle (*τροχίλος*; poulie) est une scotie d'un profil spécial. — (Voy. *Scotie*.)

Trompe. — (Arch.) — Voûte tronquée formant saillie dans le vide. Ensemble de pierres appareillées en forme de coquille, de façon à former encorbellement. Le profil de la voûte peut avoir ou la forme d'un quart de rond ou celle d'un arc de cercle. Au XVII^e et au XVIII^e siècle, les trompes qui forment à leur partie supérieure des porte-



à-faux étaient fréquemment utilisées comme parti pris décoratif. Certaines portes monumentales, des encoignures d'hôtels, d'édifices publics, offraient des exemples de trompes parfois décorées de bossages et de motifs de sculpture.

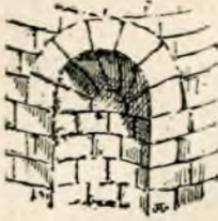
Trompe-l'œil. — Mode de peinture qui consiste à représenter des objets de façon à faire illusion. Exécuter des détails en trompe-l'œil, c'est-à-dire soigner l'exécution de détails de telle sorte que les objets semblent réels, même s'ils sont vus de près. Les procédés d'imitation matérielle destinée à produire le trompe-l'œil n'ont rien de commun avec les grands principes de l'art, qui n'a pour but que d'interpréter la nature et non de la reproduire servilement. — On dit qu'une figure est exécutée en trompe-l'œil pour indiquer qu'elle a été exécutée de façon à produire illusion, à paraître réelle. Tel est le cas de certaines peintures encadrées dans des motifs en relief.

Trompillon. — (Arch.) — Petite trompe. — (Voir ce mot.)

de voûte. — (Arch.) — Pierre ronde faisant partie des voussoirs d'une niche; — et aussi pierre placée au point où concourent les rayons des voussoirs.

Tronc. — (Arch.) — Fût de colonne, de piédestal.

de pyramide. — Se dit de la partie inférieure d'une pyramide dont le sommet a disparu. La plupart des dés sont taillés en forme de tronc de pyramide dont les faces sont plus ou moins inclinées, de façon à offrir au sommet une surface suffisante pour poser verticalement les



pièces de charpente auxquelles ils servent de socle.

Tronçon. — (Arch.) — Fragment d'un fût de colonne.

Tronqué. — (Arch.) — Se dit parfois d'une portion de fût de colonne servant de piédestal.

Trop fait. — (Peint.) — Se dit, en peinture, d'une exécution poussée trop loin. Dans un tableau, les morceaux trop faits ont le défaut de ne pas être à leur plan, c'est-à-dire de paraître trop rapprochés du spectateur, ou celui de rendre le modelé sec et dur.

Trophée. — (Art déc.) — Motif de décoration formé d'armes groupées, peintes ou sculptées, agencées, reliées par des flots de rubans et suspendues à une patère



réelle ou simulée. — Et par extension, groupe d'attributs divers. Une trophée de chasse. Des trophées d'instruments de musique.

Trou. — (Peint.) — Vide dans une composition, espace qui devrait être occupé, rempli. — Se dit aussi de touches trop noires, trop vigoureuses, qui, placées sur un ton clair, détruisent le modelé et donnent la sensation d'un vide, d'une ouverture, d'un trou dans la toile.

Trousseau. — Nom donné, lors du monnayage au marteau, au coin inférieur ou coin de revers.

Trouvaille. — Se dit des objets découverts par hasard, dans des fouilles, à l'occasion de travaux. Les trouvailles de la mission en Phénicie.

Trouvé. — Se dit, en art, d'une composition originale, d'une figure heu-

reusement conçue, d'un mouvement juste, bien observé. Cette figure est bien trouvée. L'attitude est trouvée.

Truc. — Ce mot est à peu près synonyme de « ficelle », mais il s'applique plutôt au procédé qu'aux moyens d'exécution. « Avoir le truc », c'est avoir une connaissance spéciale des détails de son art et saisir du premier coup de quelle façon une chose doit être exécutée. — Se dit spécialement dans l'art du théâtre des moyens usités pour faire mouvoir les décors, pour exécuter des transformations, des changements à vue sans baisser le rideau. Une féerie dont les trucs sont bien réglés.

Trucage. — Contrefaçon des objets d'art. On écrit aussi *truquage*. — (Voy. *Truqueur*.)

Truculent. — Brutal et joyeux en même temps. Colorations vives, franches, ne manquant pas d'harmonie, mais posées d'une main expéditive. Des tons truculents.

Truelle. — Outil en forme de triangle avec pointes arrondies et pourvu d'un manche, servant à étendre le plâtre, à maçonner. Il y a de petites truelles, destinées à rejoindre, c'est-à-dire à exécuter les joints des maçonneries. Enfin quelques artistes se servent de couteaux à palette en forme de petites truelles pour triturer la pâte, l'étendre sur la toile, exécuter certains morceaux de terrains, des parties de muraille, dont l'exécution brutale est destinée à faire valoir par contraste d'autres parties très soignées.

Truité. — (Céram.) — D'après certains auteurs, on nomme *craquelé* les pièces dont le vernis est fendillé suivant des segments d'une certaine étendue, et *truité* les pièces couvertes d'un fin réseau, semblables aux petites écailles des truites. On donne aussi le nom de *Long-thsiouen* aux porcelaines de Chine finement fendillées.

Trumeau. — Se dit de l'espace

compris entre deux portes, entre deux fenêtres, et aussi, par extension, de pan-



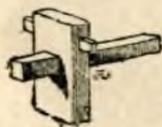
neaux placés au-dessus d'une glace de cheminée, parce que le parquet de glace posé jadis entre deux fenêtres avait pris de la place qu'il occupait le nom de trumeau. Des trumeaux peints. Un trumeau de glace. Se dit particulièrement, dans le style gothique, du pilier divisant un portail. Un trumeau décoré d'une statue.



Truqueur. — Faussaire doublé d'un artiste, — il faut malheureusement en convenir, — qui fabrique de vieux bibelots, des tableaux, de vieux dessins, des autographes d'hommes illustres, destinés à tromper des amateurs qui les achèteront à de gros prix comme authentiques. L'art du trucage a fait de nos jours des progrès considérables. On va chercher en Grèce des fragments de paros à l'aide desquels on fabrique des bas-reliefs du temps de Phidias. On surmoule des terres cuites dans lesquelles on exagère encore le flou des originaux qui ont servi de modèle. On enfouit ces antiques modernes et on les retrouve devant le touriste qui, enchanté de cette trouvaille, les paye sans marchander. On décore des assiettes modernes de dessins du XVIII^e siècle, obtenus à l'aide de poncis du temps; on ébrèche et on fendille les fausses pièces de curiosité qui paraissent trop neuves; on fabrique des meubles neufs qu'on crible de trous de vers, à l'aide d'un outil spécial, dont on émousse les angles

à coups de bâton; on enfume et on encrasse les tableaux qui sortent de l'atelier; on exécute sur d'anciens papiers des tirages de vieux cuivres que l'on vend ou que l'on essaye de vendre pour de belles épreuves originales... bien qu'un peu détériorées, etc. — On dit aussi d'un artiste : c'est un truqueur, pour indiquer que sa peinture est remplie de ficelles.

Trusquin. — (Grav.) — Instrument qui sert au graveur sur bois pour creuser des filets autour des vignettes, ou à guider le travail dans l'exécution des tailles horizontales ou perpendiculaires, et dont la pointe qui marque les points de repère doit être légèrement émoussée pour ne pas laisser de traces sur le bois.

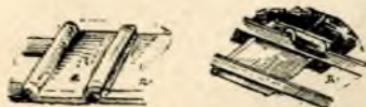


Tube. — (Peint.) — Petit cylindre d'étain, dont l'une des extrémités est fermée d'un bouchon de même métal vissé, et dont l'autre extrémité est repliée lorsque le tube a été rempli de couleur broyée, réduite à l'état de pâte molle. En dévissant le bouchon et en pressant le tube on en fait sortir la quantité de couleur que l'on doit utiliser. On fabrique des tubes de plus ou moins grande dimension, destinés aux couleurs employées dans la peinture à l'huile. Un tube de bitume, un double tube de blanc. On met aussi en tubes certaines couleurs pour la gouache et l'aquarelle. Un tube de blanc de gouache.



Tuf. — (Arch.) — Pierre tendre et grossière.

Tuile. — (Arch.) — Carreau de



terre cuite employé pour les toitures. Cer-

taines tuiles de forme convexe se posent sur le faite et portent le nom de tuiles faitières. Enfin il existe des tuiles vernissées et de colorations diverses qui permettent de décorer de dessins géométriques certaines toitures. Les Romains ont parfois édifié des temples dont la couverture était formée de tuiles de bronze juxtaposées, et les temples chinois ont presque toujours des toitures en tuile de grosse porcelaine peinte en vert ou en jaune.



Tuilette. — (Arch.) — Petite tuile.
Tumulaire. — Qui a rapport aux tombeaux. Des pierres tumulaires. L'architecture tumulaire. — (Voy. *Pierre tombale.*)

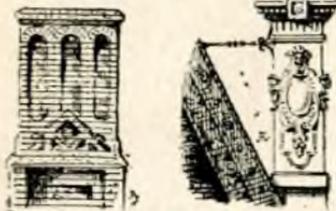
Tumulus. — Se dit en général d'un amas de terre ou de pierres en forme de cône, d'un monticule élevé. Dès la plus haute antiquité, on éleva des tumulus comme tombeaux, comme monuments commémoratifs, etc. Il existe encore quelques tumulus celtiques ou gaulois (voy. *Galgal*). Certains tombeaux étrusques se composaient d'un soubassement en maçonnerie, au-dessus duquel était édifié un cône de terre, parfois de dimensions considérables et planté d'arbustes.



Tuyau de cheminée. — (Arch.) — Partie des conduites de cheminée dépassant les combles, parfois décorée avec le plus grand soin. Il existe de très beaux spécimens de tuyaux de cheminée du moyen âge et de la Renaissance; les uns sont entièrement en briques unies ou moulurées, les autres en pierre et décorés de pilastres et de mascarons. Parmi les tuyaux de cheminée des autres époques



il faut citer les cheminées des Tuileries et de l'Hôtel de Ville, qui étaient d'une dimension et d'une hauteur considérables et décorées de plusieurs étages d'entablements superpo-



sés; celles aussi du nouvel Opéra, dont le couronnement est formé d'une crête de lyres en partie ajourées.

Tympan. — (Arch.) — Espace triangulaire compris entre la corniche et les deux rampants d'un fronton; se



dit aussi du triangle ou sorte d'écoin-



çon circonscrit par une archivolt, un entablement et un pilastre. Ces tympana d'arcade sont parfois décorés de bas-reliefs, de peintures, de mosaïques, etc., etc. — Se dit aussi du champ limité par le triangle curviligne placé

au-dessus des portes des églises de style gothique et circonscrit par des arcs d'ogive. Le tympan du grand portail de Notre-Dame de Paris.

Type. — Se dit en art d'une figure, d'un caractère précis et bien particulier. Un beau type de femme; un type de mendiant. — Se dit, en numismatique, des figures historiques ou symboliques représentées sur une médaille. Une pièce au type d'Antonin. Des monnaies au type d'Hercule.

Typique. — Ayant le caractère, la valeur d'un type.

Typochromie. — (Voy. *Chromotypie*.)

Typographie. — Art d'imprimer à l'aide de caractères en relief. Les gravures en relief, bois ou zinc, peuvent être imprimées par le procédé typographique et en même temps que les compositions en caractères mobiles.

Typogravure. — Se dit de certains procédés de gravure chimique permettant d'obtenir des clichés en relief soit à l'aide de dessins au trait, de lavis et même de peintures réduites photographiquement et transportées sur zinc, après addition de travaux spéciaux qui permettent d'obtenir un grain là où l'original n'offrirait que des teintes plates.

Typolithographie. — Art d'imprimer sur une même feuille des dessins en lithographie et des caractères en typographie.

Typométrie. — Art de composer à l'aide de filets découpés et contournés et de caractères mobiles, des dessins, des plans, etc., qui sont imprimés typographiquement.

U

Umbo. — Se dit des pointes ou cônes formant saillie au centre d'un bouclier. On désignait ainsi parfois dans l'anti-



quité le bouclier tout entier. Certaines rondelles ou boucliers italiens de la Renaissance, certains boucliers faisant partie des armes de parade étaient décorés d'umbos offrant l'aspect d'une tête de Méduse ; dans les boucliers orientaux, on trouve souvent autour de l'umbo central plusieurs petits umbos en acier gravé et damasquiné.

Urcéolée. — (Arch.) — Se dit de la forme renflée au milieu, rétrécie à la base et large au sommet, de certaines corbeilles de chapiteaux.

Urceus. — Se disait dans l'antiquité des vases pourvus d'anses.

Urne. — Forme particulière de vase

antique le plus souvent de grandes dimensions, à col étroit et à corps renflé. Il y avait des *urnes cinéraires* et des *urnes bachiques* ou *cratères*. La panse et les anses étaient, en général, décorées de bas-reliefs et de riches motifs d'ornementation. On se servait aussi dans l'antiquité d'urnes de forme spéciale et à col étroit, pour recevoir les bulletins de



vote. De nos jours, on désigne souvent sous le nom d'urnes des vases en terre ou en métal, à panse circulaire évasée, à culots ornés ou non de godrons et montés sur un pied, dont le profil rappelle celui d'une base attique posant sur une plinthe carrée.

V

Vair.—(Blas.)—Le vair est avec l'hermine une des deux panes ou fourrures employées dans les armoiries. Il est d'argent et d'azur. Dans le contrevair, le métal



est opposé au métal, tandis que dans le vair, le métal est opposé à la couleur. Dans le vair en pal ou vair appointé, la disposition est encore différente.

Enfin, il existe très exceptionnellement des vairs d'or, de gueules et d'autres couleurs que l'argent ou l'azur, qui sont d'un usage plus fréquent. On dit **vair affronté** lorsque les pointes du vair se dirigent vers le centre de l'écu.

Vaisselle en bosse. — Vaisselle d'orfèvrerie qui comprend les aiguères, bassins, vases décoratifs, lampadaires, etc.

— **plate.** — Vaisselle d'orfèvrerie ou d'argenterie, et, en particulier, les pièces de vaisselle sans soudure.

Valet. — Pièce de fer coudée qui, enfoncée obliquement dans une ouverture pratiquée à cet effet, sert à maintenir une pièce de bois sur l'établi. Les sculpteurs sur bois maintiennent, à l'aide du valet, les objets qu'ils sculptent à l'aide de la gouge ou du ciseau. Pour éviter le contact entre la pièce de bois et le valet, on interpose une cale en bois sur laquelle l'instrument en fer s'incruste lorsqu'on frappe à coups de marteau pour enfoncer le valet.



Valeur. — Rapport entre les degrés d'intensité d'un même ton ou de tons voisins les uns des autres.

Vandalisme. — Destruction, dété-

rioration d'œuvres d'art. Un acte de vandalisme, des œuvres d'art abîmées par des Vandales, c'est-à-dire par des procédés de destruction équivalents ou semblables à ceux des peuplades germaniques de ce nom, qui dévastèrent Rome, les Gaules, l'Espagne et l'Afrique aux premiers siècles de l'ère chrétienne. La restauration inutile ou maladroite d'un tableau est un acte de vandalisme.

Vantail. — (Arch.) — Battant d'une porte ou d'une fenêtre.

Vapoureux. — Enveloppé de vapeur, nuageux, indécis. Des tons vapoureux. Un lointain vapoureux, qui semble baigné dans les vapeurs de l'atmosphère.

Vase. — (Art déc.) — Pièce décorative, motif d'ornementation en forme de vase. Il y en a de toute matière, de toutes dimensions, pour les destinations les plus diverses.

— (Arch.) — Ensemble d'un chapiteau corinthien. On dit aussi *campane* et *tambour*.

— **d'amortissement.** — (Arch.)

— Vase décoratif en pierre posé au sommet d'une façade, aux extrémités d'un fronton, sur les piédestaux d'angle d'une balustrade posée en attique. A la Renaissance, au xvii^e et au xviii^e siècle, on fit un fréquent usage des vases d'amortissement. Dans certains monuments, on trouve aussi des



vases d'amortissement de dimensions colossales supportés par des groupes d'enfants et d'un grand effet décoratif.

Vases céramographiques. — On désigne ainsi en archéologie les vases de terre cuite décorés de peintures.

— **étrusques.** — Vases de terre anciens que l'on trouve en Toscane, peints et ornés de palmettes et de figurines noires sur fond rouge ou rouges sur fond noir, quelquefois aussi décorés de dessins en jaune et en blanc sur fond rouge ou noir. Les vases dits *étrusques* sont d'origine *grecque*.

— **sculptés.** — Grands vases en marbre ou en bronze destinés à la décoration des jardins.

Vasistas. — (Arch.) — Petite ouverture fermée par un châssis ou un volet mobile, et permettant de communiquer, mais non de livrer passage.

Vasque. — (Arch.) — Vaste bassin de fontaine en forme de large coupe de



forme plate et circulaire. Il y a des fontaines formées de plusieurs vasques superposées.

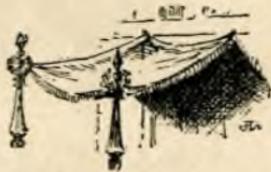
Veine. — (Arch.) — Filets de nuances variées qui caractérisent les marbres ; et aussi défauts (*moyes, fils* ou *délits*) qui existent dans certaines pierres de taille.

Vélin. — (Peint.) — Le vélin est une peau de veau mort-né. Pour la ma-

niature on en prépare la surface qui est inégalement grenue à l'aide de la pierre ponce. On évite ainsi le désagrément de l'absorption de la couleur inhérent à ce support, qui en retour est d'une solidité remarquable et peut braver les siècles. — (Voy. *Papier vélin*.)

Vellucent. — Reliure peinte. Décoration par application sous vélin transparent de peintures avec émaux ou paillettes adhérents.

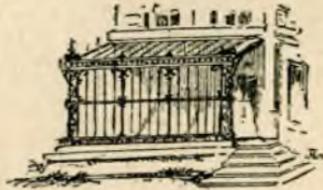
Velum. — Se dit de draperies, de bandes d'étoffes placées horizontalement, de façon à tamiser la lumière, à intercepter les rayons du soleil. On donnait, dans l'antiquité, le nom de *velarium* à la grande toile fixée par des cordages au sommet des mâts et protégeant des ar-



deurs du soleil les spectateurs assis sur les gradins des amphithéâtres. De nos jours, on donne le nom de *velum* aux bannes ou toiles, dont les extrémités sont parfois relevées par des cordelières fixées au sommet de lances, et qui sont utilisées pour former abri et comme motif de décoration temporaire.

Venu. — Se dit d'une épreuve de gravure bien imprimée ; — dans un dessin, dans un tableau, de détails bien exécutés, bien rendus ; — de clichés photographiques bien nets. L'épreuve est bonne, sauf quelques détails qui sont mal venus.

Véranda. — (Arch.) — Galerie



le plus souvent vitrée, sorte de construc-

tion légère, dont les ouvertures à air libre peuvent être garnies de stores. Les habitations de l'extrême Orient possèdent des vérandas qui règnent parfois sur toute la largeur de leur façade. Dans bon nombre de constructions modernes, les vérandas forment des serres extérieures, des vestibules vitrés, etc., etc., et sont presque toujours construites en fer.

Verdures. — Se dit de tapisseries, de tentures représentant des paysages, où les tons verts dominent aussi bien dans le sujet principal que dans les motifs formant bordure.

Vergelet. — (Arch.) — Calcaire tendre usité comme pierre à bâtir.

Vergeté. — (Blas.) — Se dit lorsque les pals d'un écu sont au nombre de plus de huit.

Vergette. — (Blas.) — Le pal diminué se nomme vergette.

Verin. — (Arch.) — Machine servant à soulever des fardeaux et aussi, avec l'aide d'étais, à supporter le poids d'une partie de construction, pendant que l'on procède à des travaux de restauration ou de consolidation.

Vermeil. — (Dor.) — Liquide formé de rocou, de safran (voy. ces mots), de gomme-gutte, de sang-de-dragon, etc., et donnant à l'or appliqué sur de l'argent du reflet et du feu.

Vermeillonner. — (Dor.) — Passer avec un pinceau très fin une couche de liqueur spéciale, qui donne aux objets du reflet et une belle couleur chaude d'or moulu.

Vermiculé. — (Arch.) — Décoré de *vermiculures*.

Vermiculure. — (Arch.) — Motifs d'ornementation en forme de trace de vers, décrivant des courbes sinueuses et irrégulières gravées en creux. On dit aussi parfois *vermiculage*.



Vermillon. — Rouge vif.

— de **Chine.** — (Peint.) — Le vermillon de Chine, fréquemment em-

ployé en aquarelle, est d'un ton rouge très éclatant, mais à la condition d'être étendu en teintes d'une légèreté suffisante pour faire jouer la transparence du papier. Lorsque la couche de vermillon est trop épaisse, lorsque la couleur n'est pas suffisamment diluée, le vermillon de Chine devient opaque et terne.

Vernier. — Instrument inventé au xvii^e siècle par le géomètre Vernier et consistant en une petite règle graduée de telle façon qu'elle permet d'évaluer les plus petites dimensions. Le vernier est l'appendice des règles divisées et s'étend ordinairement sur une longueur de *neuf* millimètres; chacun d'eux est divisé en dix parties égales, ce qui permet d'évaluer même les fractions de dixième de millimètre.

Vernir. — (Peint.) — La qualité du vernis et le moment auquel il convient de vernir un tableau exigent la plus grande sollicitude de la part du peintre soucieux de la durée de ses ouvrages. Pour vernir un tableau, on doit attendre que les couleurs soient d'une siccité parfaite. Cependant on cite quelques exemples de tableaux vernis — encore frais, à peine achevés — à l'aide d'une couche de liquide versée sur la toile, posée horizontalement, et dont la conservation n'a jamais rien laissé à désirer. Mais ce mode de vernissage est fort dangereux. — (Voy. *Vernisser.*)

Vernis. — (Céram.) — Glaçure transparente et plombifère des poteries communes et des faïences fines.

— à la **laque.** — (Dor.) — Solution de gomme laque dans l'alcool usitée comme apprêt et pour dégraisser les couleurs à l'huile, avant l'opération de la dorure.

— à l'**alcool.** — (Grav.) — Vernis destiné aux petites retouches, obtenu en délayant du noir de fumée dans du vernis à l'alcool. Seulement il faut avoir soin de graver à l'aide d'une pointe coupante et avant que le vernis soit sec et durci, parce qu'alors il s'écaille sous la pointe.

Vernis à l'or. — (Dor.) — Il y a deux sortes de vernis à l'or : l'un à l'alcool, l'autre à l'huile, ce qui a fait donner à ce dernier le nom de vernis gras.

— **à revernir.** — (Grav.) — Solution de vernis ordinaire dans l'essence de lavande. Ce vernis, en hiver, offre une consistance mucilagineuse.

— **à tableaux.** — (Peint.) — Vernis à l'essence de térébenthine formé de mastic, de camphre, de verre blanc et de térébenthine de Venise. On emploie aussi comme vernis à tableaux une solution de camphre et de copal dans l'essence de térébenthine.

— **blanc.** — (Grav.) — Vernis incolore qui s'applique à chaud et au tampon sur les planches déjà gravées. Sa transparence permet des retouches très précises aux endroits déjà mordus. L'inconvénient de ce vernis est d'être très peu résistant au bouillonnement de l'acide. Aussi ne doit-on s'en servir qu'avec la plus grande circonspection.

— **de peintre.** — (Grav.) — (Voy. *Vernis de Venise.*)

— **de Venise.** — (Grav.) — Nom donné parfois au petit vernis à recouvrir. On l'appelle quelquefois aussi *verniss de peintre*.

— **dur.** — (Grav.) — Le vernis dur d'Abraham Bosse se compose de poix, de résine ou de colophane et d'huile de lin. On le filtrait à travers un linge et on le gardait en flacon bien bouché. Il offrait une consistance sirupeuse et gagnait, dit-on, en vieillissant. Quoiqu'il fût d'une application difficile, sa solidité en rendait l'emploi fréquent. Il était souvent employé par Callot, Ab. Bosse, etc. — Un autre vernis dur, connu sous le nom de vernis de Callot ou de vernis de Florence, se composait de mastic en larmes et d'huile grasse. Ces vernis s'étendaient soit avec la main, soit avec un tampon spécial nommé *lapette*.

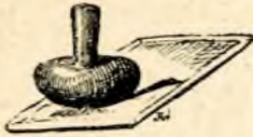
— **mou.** — (Grav.) — Les planches obtenues à l'aide de ce procédé offrent une grande analogie avec celles que les

graveurs du siècle dernier désignaient sous le nom de gravures en manière de crayon. Le vernis mou est un mélange de vernis ordinaire et de suif, dont on recouvre la surface de la planche. Seulement, au lieu de graver à l'aide d'une pointe, on applique sur le cuivre verni une feuille de papier très mince et on dessine sur ce papier avec un crayon ordinaire. Le crayon fait adhérer le vernis à l'envers du papier, et en enlevant le papier on a un dessin sur cuivre que l'on fait mordre comme une eau-forte ordinaire. Le vernis mou d'Abraham Bosse se composait d'un mélange de cire blanche, de mastic en larmes et de spalt calciné; celui de Cochin se composait de cire, de poix noire et de poix de Bourgogne. On se servait de ces deux sortes de vernis sous la forme de petites boules enveloppées de soie.

Vernissage. — Se dit du jour qui précède l'ouverture des Salons annuels et où les exposants sont admis à venir les tableaux qui étaient trop frais pour subir cette opération quand ils ont été déposés, c'est-à-dire six semaines environ auparavant. Cette dénomination de *vernissage* est synonyme, en argot artistique, de « répétition générale ». Lorsque l'Etat procède à l'inauguration du Salon triennal, qui renferme nombre d'œuvres datant déjà d'un certain nombre d'années, la veille de l'ouverture officielle porte aussi le nom de vernissage; faire un article sur le *vernissage*, c'est publier un compte rendu de la visite faite à une exposition par un plus ou moins grand nombre d'invités ou de privilégiés la veille de l'ouverture d'une exposition; par suite de cet abus même, on appelle souvent *vernissage* le jour qui précède l'ouverture au public des expositions des aquarellistes, des expositions d'objets d'art.

— (Grav.) — Opération qui a pour but de passer à la surface d'un cuivre chauffé une boule de vernis que l'on étend aussi à chaud et à l'aide du tampon.

Le vernissage doit être exécuté assez rapidement, sans quoi le vernis trop chauffé brûle et ne peut plus résister à la morsure. Certains artistes travaillent



directement sur le cuivre verni et sans avoir recours à l'enfumage (voy. ce mot). Néanmoins, cette dernière opération, en outre du g'acé qu'elle donne aux planches, permet de distinguer avec plus de netteté les hachures.

Vernisser. — Etendre du vernis. On dit *vernisser* et non *vernir* en parlant des poteries.

Vernisseur. — Artisan qui étend des couches de vernis.

Vernissure. — (Arch.) — Se dit en général de l'emploi d'un vernis.

Verre. — Corps solide et transparent obtenu par la fusion de sable siliceux, de potasse, de soude, de chaux, d'oxyde de plomb, etc., — et aussi objets exécutés en cette matière. Des verres de Venise, des verres de Murano.

— **dalle.** — (Arch.) — Plaques de verre très épaisses servant de pavage et donnant du jour à des endroits souterrains.

— **d'optique.** — Espèce de verre destiné à la fabrication des lentilles.

— **doublés.** — Se dit des pièces de verreries fabriquées à la façon des coupes chrétiennes à fond doré, et décorées de motifs découpés dans des feuilles d'or, gravés au trait, par enlèvement à la pointe, et renfermés, à l'aide d'une cuisson, entre deux lames de verre soudées ensemble.

— **églomisés.** — Se dit, dans le vocabulaire de la curiosité, de verreries décorées de motifs d'ornementation formés d'une feuille d'or fixée sous le verre et protégée par un vernis qui, remplissant les hachures et les vides, détache

le motif en silhouette d'or sur fond noir. On donne aussi le nom de « fixé peint » aux verreries décorées d'ornements peints sous le verre et préservés des altérations à l'aide d'un vernis.

Verre filigrané. — Se dit d'objets en verre, décorés de filets diversement colorés et entrelacés.

— **taillé.** — Se dit d'objets en verre, dont les facettes sont taillées à la meule.

Verrerie. — Art de fabriquer le verre ; — et aussi usine où l'on fabrique différentes sortes de verres.

Verrier. — Artisan qui exécute des ouvrages en verre. — On donnait autrefois le nom de gentilshommes verriers aux personnes nobles qui travaillaient à cette fabrication. — Les peintres de vitraux se disent aujourd'hui *peintres verriers*.

Verrière. — Grands vitraux. Une verrière d'Eglise.

Verroterie. — Menus objets en verre.

Verrou. — (Arch.) — Lame de fer cylindrique ou plate appliquée contre une platine en fer fondu, *ciselé* ou *découpé*, et qui se meut horizontalement entre deux crampons, au moyen d'un bouton ou d'une patte. Les targettes sont de petits verrous horizontaux, et on donne le nom de crémones aux verrous haut et bas, posés verticalement et servant à ferrer les châssis de grande dimension.



Versicolore. — De plusieurs couleurs, de couleurs variées, changeantes.

Vert. — Le vert est une couleur formée par le mélange du jaune et du bleu. Les couleurs vertes, en général, sont à base d'oxyde de cuivre, ou extraites du cuivre. Le vert minéral, le vert de montagne, le vert malachite, sont des carbonates de fer hydraté. Le vert de Scheele est un arséniate de cuivre

et le vert-de-gris ou verdet un acétate de cuivre. Cependant le vert de vessie est tiré du nerprun, arbrisseau de la famille des Rhamnées. Il n'est employé qu'en aquarelle.

Vert antique. — Patine de bronze d'un beau ton clair vert-de-grisé. On l'obtient artificiellement par l'application au pinceau d'un mélange de vinaigre d'ammoniac et de sel marin. — On dit aussi vert d'Égypte.

Vertevelle. — (Arch.) — Sorte de verrou à longue tige, pourvu d'une serrure percée d'une ouverture nommée *auberonnaire*. Dans cette ouverture peut s'engager la saillie nommée *auberon*, placée à l'extrémité du *morailon* ou tige fixée perpendiculairement au verrou. À l'époque gothique, pour la fermeture des portes d'entrée aussi bien que pour celle des meubles, on faisait un fréquent usage de ces *vertevelles* ou verrous horizontaux.

Vertical. — (Perspect.) — Abréviation par laquelle on désigne le plan vertical de projection sur lequel on exécute un tracé perspectif.

Vespasienne. — (Voy. *Colonne vespasienne*.)

Vessie. — Les couleurs à l'huile étaient autrefois renfermées dans de petites vessies de porc pliées en forme de bourse. On les exprimait sur la palette à l'aide d'une simple piqure d'épingle. Aujourd'hui les couleurs à l'huile et même celles à la gouache et à l'aquarelle sont renfermées dans de petits tubes d'étain fermés par un petit bouchon vissé.



Vestibule. — (Arch.) — Espace couvert placé à l'entrée d'un édifice, en avant d'un escalier, d'un appartement.

— **tétrastyle.** — (Arch.) — Vestibule décoré de quatre colonnes isolées.

Vêtu. — (Blas.) — Sorte de rebattement. Se dit lorsque l'écu est

rempli d'un carré posé en losange, le carré tenant lieu de champ. Le vêtu diffère du chapé chaussé, en ce que, dans ce dernier, un filet en fasce le divise en deux parties souvent d'émaux différents, tandis que le vêtu est d'un même émail.



Viaduc. — (Arch.) — Pont à piles espacées, reliées par un tablier en fer ou



à arcades servant au passage d'une voie ferrée, franchissant un fleuve, une dépression de terrain.

Vibrant. — Se dit, dans les œuvres d'art, d'un effet de coloration accentué, nerveux, vivant, obtenu par d'habiles contrastes de ton. Une exécution vibrante, un ton vibrant.

Victoire. — Divinité allégorique que les artistes représentent sous la figure d'une jeune femme ailée, couronnée de lauriers, posée sur un globe et tenant une palme de laurier à la main.

Vide. — (Peint.) — Se dit dans un tableau, d'une portion de l'espace qui n'est pas suffisamment remplie. La composition de cette scène est excellente, mais il y a un vide au milieu du tableau, c'est-à-dire un espace que le peintre aurait dû chercher à utiliser. On dit aussi, dans ce sens, trou. — (Voy. ce mot.)

— (Arch.) — Ouverture pratiquée dans les murs d'un édifice. Le vide d'une fenêtre, la prédominance des pleins sur les vides.

Vidé. — (Blas.) — On désigne ainsi les pièces ajourées permettant de voir le champ de l'écu.

Vider. — (Grav. sur bois.) — Creuser soit à la main, soit au maillet avec des gouges assez fortes, toutes les parties d'un bois gravé qui doivent fournir de grands blancs et par conséquent être

assez creusées, pour ne pas recevoir d'encre lors du passage du rouleau d'imprimerie.

Vidrecome. — Grand verre à boire en usage en Allemagne. On dit aussi vidrecome. En général, les verres allemands sont de forme cylindrique et quelques-uns sont d'une grande capacité. Certains vidrecomes sont parfois décorés de peintures émaillées représentant le plus souvent des blasons avec devises. Le vidrecome est employé dans les festins de cérémonie.

Vierge. — Se dit des statues ou tableaux représentant la mère du Christ. Une *Vierge* de Michel-Ange, les *Vierges* de Raphaël.

Vignette. — Petits dessins illustrant un ouvrage et représentant soit des scènes formant entourages, soit des motifs d'ornementation. Des vignettes gravées sur bois, des vignettes gravées à l'eau-forte.

Vignettiste. — Artistes qui dessinent ou gravent des vignettes. Moreau, Eisen, Cochin, Gravelot sont de célèbres vignettistes du XVIII^e siècle.

Vigueur de brosse. — (Peint.) — (Voy. *Brosser*.)

Violet. — Couleur obtenue par le mélange du rouge et du bleu.

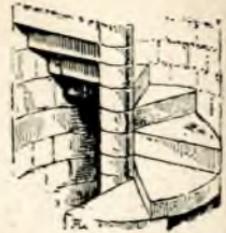
Virage. — (Photogr.) — Opération qui a pour but de modifier, par l'immersion dans un bain de sels d'or, avant le fixage, la coloration des épreuves sur le papier sensibilisé aux sels d'argent et qui viennent d'être soumises à l'impression de la lumière.

Virer. — (Photog.) — Faire subir aux épreuves photographiques tirées au sel d'argent, l'opération du virage.

Vis de Saint-Gilles. — (Arch.) — On donne parfois, indifféremment, le nom de vis de Saint-Gilles aux escaliers en pierre conçus de telle sorte que leurs marches ont pour point de départ un

noyau plein ou évidé, que ces marches soient monolithes ou non.

Lorsque les marches sont monolithes, chaque marche supporte la marche suivante, et cette disposition est



apparente au-dessous de l'escalier. Mais la véritable vis de Saint-Gilles, d'après le modèle de celle qui fut exécutée pour la première fois au prieuré de ce nom,



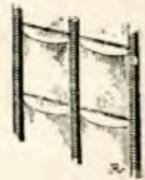
près de Nîmes, doit être faite de matériaux appareillés de telle façon que la coquille d'escalier, que le dessous, ait

l'aspect d'une voûte. De plus, ces escaliers s'exécutant soit sur plan carré, rectangulaire ou circulaire, ils offrent, dans les deux premiers cas surtout, des combinaisons de voûtes en ogives, de voûtes rampantes, de voûtes annulaires, etc., dont le tracé, de la plus haute difficulté, exige un appareilleur d'une extrême habileté.

Visage. — La face humaine. Un visage sans caractère.

Vitrage. — (Arch.) — Surface verticale, horizontale, oblique ou courbe, recouverte de vitres; — et aussi action de vitrer. Les verres destinés aux vitrages des fenêtres des anciennes maisons étaient fortement colorés en vert foncé et offraient à leur partie centrale un disque saillant et rugueux ou cul de bouteille.

Les verres à vitrage de fabrication moderne sont incolores; lorsqu'ils ont une épaisseur de deux millimètres, ils portent le nom de verres simples; de deux à quatre millimètres, ils portent le nom de verres doubles, et on



donne le nom de verre mousseline, de verres gravés aux feuilles de vitrage décorées de dessins, de rinceaux, de fleurons formant des motifs dépolis, opaques sur fond transparent ou réciproquement, et rappelant dans leur ensemble la décoration des tentures, des étoffes d'ameublement.

Vitrail. — Grand vitrage d'église, formé de panneaux de verre peint, monté dans des lamelles de plomb et soutenu par des armatures et des barres de fer fixées aux meneaux des croisées de style gothique. Les vitraux du XII^e siècle étaient formés de verre incolore pour le fond du tableau et de verres



coloriés au pinceau pour les bordures. Au XIII^e siècle, les vitraux étaient d'un éclat de coloration véritablement éblouissant. Au XIV^e siècle, le dessin devint plus correct, et on chercha à introduire dans les vitraux des effets de tableau, de clair-obscur. Enfin au XV^e et au XVI^e siècle, la tendance à traiter les vitraux en tableaux ne fit que s'accroître. Au XVII^e et au XVIII^e siècle, on exécuta encore de jolies reproductions destinées à servir de vitraux dans les églises, les châteaux, les demeures princières. Au XIX^e siècle, enfin, on pastiche fort ingénieusement les œuvres de toutes les époques antérieures.

Vitre. — (Arch.) — Feuilles de verre employées pour le vitrage des ouvertures.

Vitreux. — Terme, sans éclat.

Vitrière. — (Arch.) — Se dit des verges de fer carrées servant à maintenir une verrière. On dit mieux, dans ce sens, *armature*.

Vitrifiable. — Se dit des matières que la fusion peut transformer en verre.

Vitrification. — Matières vitrifiées; — et aussi manière dont ces matières ont été transformées en verre.

Vitrine. — Armoire vitrée où sont placés les objets d'art soit

chez les collectionneurs, soit dans les expositions, les musées, etc. Il y a des vitrines verticales, d'une plus ou moins grande hauteur, dont les tablettes superposées permettent de placer plusieurs objets les uns au-dessus des



autres, et des vitrines horizontales, c'est-à-dire en forme de tables, recouvertes d'une glace et à hauteur d'appui.

Vive arête. — (Arch.) — Arête ou intersection de surface à angle droit ou à angle aigu, dont la ligne est franche, nette et sans avaries.

Vivré. — (Blas.) — On désigne ainsi les pièces dont les découpures se composent de larges dents à angle droit, formant, si la pièce est oblique, une sorte d'embarquement régulier plutôt qu'une dentelure.



Voie. — (Arch.) — Rue, place, chemin public, route d'un lieu à un autre. — Des constructions élevées en bordure de la voie publique.

Voilé. — Se dit, en photographie, d'épreuves manquant de netteté, qui semblent recouvertes d'une sorte de voile, qui absorbe, dissimule les détails. Les clichés qui ont subi un temps de pose trop prolongé, les glaces qui n'ont pas été conservées dans une obscurité complète, donnent des épreuves voilées.

Voirie. — (Arch.) — Travaux d'exécution, entretien et administration des voies de communication d'une grande ville.

Vol. — (Blas.) — Se dit de deux ailes d'oiseau posées dos à dos. On dit *demi-vol*, quel que soit le nombre d'ailes dans un écu, lorsque ces ailes sont représentées le dos du même côté.

Volet. — (Arch.) — Assemblage de lames pleines en bois ou en fer ser-

lute décorée de rinceaux. Dans les travaux de serrurerie on fait un fréquent usage des volutes fleuronées. Le contour de la volute étant exécuté en fer forgé, on applique sur ces volutes des feuilles en tôle découpée, martelée ou repoussée.



Vomitoires. — (Arch.) — Se disait des portes, des ouvertures, des vastes couloirs donnant accès aux différents gradins des amphithéâtres antiques. Se dit encore, de nos jours, des portes de sortie de certains édifices publics. Des vomitoires de vastes dimensions.

Voulu. — Se dit d'un effet prémédité, réalisé avec intention.

Vousoir. — (Arch.) — Pierres en forme de coin formant une voûte.

— **à branche.** — (Arch.) — Vousoir donnant naissance à un pendentif.

— **à crossettes.** — (Arch.) — Vousoir se reliant aux vousoirs contigus par des saillies en forme de crossettes ou de crossettes.

Voussure. — (Arch.) — Courbure d'une voûte, épaisseur de l'intrados d'une voûte. Des voussures à caissons. Dans le style gothique ces portails sont couronnés de plusieurs séries de voussures offrant un certain nombre de rangées de niches occupées par des statuettes et placées en retraite les unes au-dessus des autres.



Voûte. — (Arch.) — Agencement particulier de pierres ou de briques décrivant un arc de cercle de largeur et d'épaisseur variables.

— **annulaire.** — Voûte élevée sur un plan circulaire ou elliptique. Dans les deux cas, la voûte annulaire a pour point d'appui un pilier isolé et une sur-

face verticale, circulaire ou elliptique. Le dessous des escaliers en forme de vis de Saint-Gilles offre un exemple de voûtes annulaires dont la ligne d'axe est une spirale.

Voûte à compartiments. — (Arch.) — Voûte dont la surface est ornée de caissons réels ou simulés.

— **à plein cintre.** — (Arch.) — Voûte dont la courbe est déterminée par une demi-circonférence.

— **biaise.** — (Arch.) — Voûte dont les surfaces latérales ne sont pas à angle droit avec les pieds-droits. Cette voûte, rarement employée dans la construction des édifices, est souvent usitée pour les viaducs. Lorsque

deux chemins situés à des niveaux différents ne se rencontrent pas à angle droit, pour établir une communication



entre les deux portions du chemin placée à la plus haute altitude, il faut établir une voûte biaise. Le tracé d'appareil des voûtes biaises est très compliqué. De nos jours on remplace fréquemment ces voûtes par des ponts biais formés de tabliers en fer.

— **conique.** — Voûte dont le plan est circulaire et qui est formé par la révolution d'un triangle rectangle tournant autour d'un des côtés de l'angle droit comme axe.

— **d'arête.** — (Arch.) — Voûte formée par l'intersection de deux demi-cylindres. Deux voûtes en berceau, placées perpendiculairement l'une à l'autre,



forment par leur pénétration une voûte d'arête. Certains auteurs donnent le nom de voûte d'arête gothique aux voûtes formées par la pénétration de voûtes en ogives.

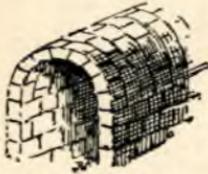
— **en arc de cloître.** — (Arch.)

— Ensemble que forme l'intersection de



portions de voûtes déterminées par des arcs d'ogives.

Voûte en berceau. — Voûte édifiée suivant un demi-cercle et dont la longueur est supérieure à la largeur. La voûte en berceau a la forme d'un demi-cylindre creux. On donne aussi le nom



de voûte en berceau tournant aux voûtes annulaires. — (Voy. *Berceau*.)

— **en calotte.** — (Arch.) — Voûte ayant l'aspect d'une calotte sphérique.

La plupart des coupoles sont des voûtes en calottes. On donne aussi à ces voûtes le nom de voûtes sphériques. Lorsque le profil de la voûte est une ellipse, on lui donne encore le nom de voûte sphéroïde.



— **en canonnière.** — Arch. — Voûte conique (voy. ce mot) dont l'axe est horizontal.

— **en coquille.** — Voûte ayant la forme d'une demi-coupole.

— **en cul-de-four.** — Voûte dont la portion cintrée est égale à un quart de

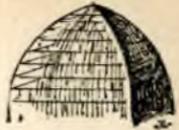


sphère. Certaines absides, certaines extrémités de chapelles se terminent en voûtes en cul-de-four. Certains auteurs donnent le nom de voûte en cul-de-four aux voûtes en calottes ou voûtes sphériques ou sphéroïdes.

— **en limaçon.** — (Arch.) — Voûte sphérique dont les assises décrivent une ligne spirale. On dit aussi voûte hélicoïdale.

— **en ogive.** — (Arch.) — Voûte dont la courbe est déterminée par des

arcs d'ogives. Certains auteurs donnent le nom de voûte en ogive aux voûtes composées de formerets, de doubleaux, de tiers-points et de pendentifs. (Voy. ces derniers mots)



Voûte hélicoïdale. — (Arch.) — (Voy. *Voûte en limaçon*.)

— **rampante.** — (Arch.) — Voûte dont les deux naissances ne sont pas sur un même plan horizontal. Pour soutenir les degrés d'un escalier, les marches d'un



perron, on établit parfois des voûtes rampantes reposant sur des pieds-droits, d'inégale hauteur.

— **sphérique.** — (Arch.) — Se dit parfois des coupoles ou voûtes ayant la forme d'une demi-sphère creuse. On dit aussi voûte en calotte.

— **surbaissée.** — (Arch.) — Voûte dont la hauteur est moins grande que le rayon de sa courbe. — (Voy. *Surbaissement*.)

— **surhaussée.** — (Arch.) — Voûte dont la hauteur est plus grande que le rayon de sa courbe. — (Voy. *Surhaussement*.)

— **sur noyau.** — (Arch.) — (Voy. *Berceau tournant*.)

Voûter. — (Arch.) — Construire une voûte.

Voyer. — Se dit des architectes et ingénieurs chargés, dans les grandes villes, de surveiller l'état de la voirie.

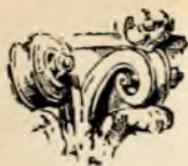
Vrilles. — Motifs d'ornementation rappelant les enroulements en spirale des filaments de la vigne. A de certaines époques et dans les œuvres de ferronnerie, les extrémités des rinceaux se terminent souvent en vrilles. On donne aussi parfois le nom de vrilles aux petites volutes des chapiteaux corinthiens, dont



l'enroulement fait saillie. Mais ce qui caractérise surtout l'ornement en vrille, c'est la forme de tire-bouchon, de spirale se rétrécissant de plus en plus et se terminant en pointe plus ou moins aigüe.

Vue. — Tableau, dessin représentant l'aspect d'une ville, d'un site. Une vue de Paris, une vue de la campagne romaine.

— (Arch.) — Ouverture pratiquée dans une muraille. Une vue d'aplomb, une vue de servitude, de souffrance. Prendre vue, prendre jour.



Vue dioramique. — Tableau ou vue exécutée pour être exhibée en diorama. (Voy. ce mot.)

— **panoramique.** — Vue offrant l'aspect d'un panorama. Ces dessins ne sont pas toujours des vues d'ensemble prises d'un seul et même point; on suppose parfois, lorsqu'on fait des vues panoramiques conventionnelles, que le point de vue s'est déplacé. Il existe nombre de vues panoramiques dessinées, gravées et même photographiées qui sont exécutées ainsi et dans lesquelles — pour ces dernières surtout — l'habileté consiste à dissimuler les raccords le plus adroitement possible.

W

Whatman. — Se dit par abréviation et familièrement du papier whatman, spécialement employé pour l'aquarelle, pour les tirages d'épreuves de

gravures en taille-douce, et pour les tirages sur papiers de luxe de certains livres. — Un beau whatman. — (Voy. *Papier whatman.*)

X

Xyloglyphe. — Graveur de caractères sur bois, celui qui exécute des lettres ornées pour la librairie, et aussi de grosses lettres destinées aux affiches.

Xyloglyphie. — Art de graver des caractères sur bois. On dit aussi *xyloglyphique*.

Xyloglyphique. — (Voy. *Xyloglyphie*.)

Xylographe. — Graveur sur bois.

Xylographie. — Art de graver sur bois.

Xylographique. — Qui a rapport aux procédés de gravure sur bois.

Xyste. — (Arch.) — Salles et portiques où s'exerçaient les athlètes grecs et romains.

Y

Yatagan. — Sorte de très long poignard turc à lame courbe, dont le manche et le fourreau, parfois incrustés

de pierres précieuses, sont souvent décorés d'arabesques d'une extrême richesse.

Z

Zigzag. — Ligne brisée formant des angles alternativement saillants et rentrants. Certaines moulures d'architecture romane sont décorées de zigzags.

Zinc. — Métal d'un blanc bleuâtre sur lequel on exécute, par certains procédés chimiques, des gravures en relief destinées en général à être tirées en typographie et aussi des gravures en taille-douce. Dans ce dernier cas, les planches vernies et mordues à l'eau-forte par les procédés ordinaires s'usent très vite au tirage et ne fournissent qu'un nombre très restreint de bonnes épreuves. En revanche, et si elles ne se prêtent pas à l'exécution de traits d'une grande finesse, elles donnent des contours très gras et très moelleux.

Zincographie. — Procédé de gravure sur zinc.

Zincographie galvanique. — Procédé de gravure galvanique inventé par Dumont en 1852.

Zincographe. — Reproduire des dessins, imprimer des épreuves suivant les procédés de la zincographie.

Zinzolin. — Couleur d'un violet teinté de rouge. Ce mot vient de l'espa-

gnol *cinzolino*. Certains auteurs ont écrit aussi *gingeolin* (de l'italien *giangelina*).

Zodiaque. — (Arch.) — Se dit de bas-reliefs représentant les signes du zodiaque plus ou moins bizarrement interprétés, dont on trouve de nombreux exemples aux portails des églises de style gothique.

Zone. — Portion de la surface d'une sphère comprise entre deux plans parallèles. La calotte sphérique est une zone à une seule base. Les peintures des coupoles affectent le plus souvent la forme d'une zone, la partie supérieure de la coupole étant parfois percée d'une ouverture circulaire.



Zoophore. — (Arch.) — Terme par lequel Vitruve désigne les frises décorées de rinceaux avec figures d'animaux.

Zoophorique. — (Arch.) — S'applique à tout support de figure d'animal.

Zothèque. — (Arch.) — Enfoncement pratiqué dans les chambres à coucher des maisons romaines pour y placer le lit.

FIN.





